

Les Moutiers EN RETZ

La mer à la campagne



**HIVER
2019**

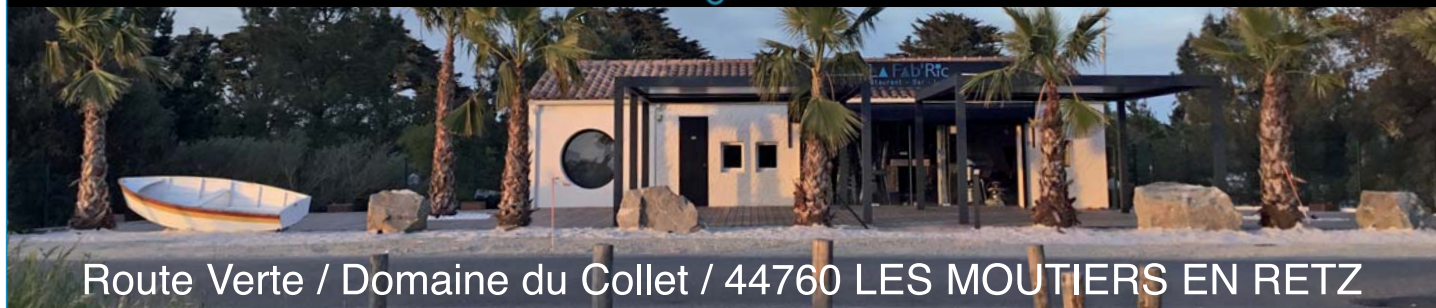


www.mairie-lesmoutiersenretz.fr

LA Fab'RIC

Restaurant - Bar - Lounge

02 40 64 26 53
restaurantlafabric@gmail.com



Route Verte / Domaine du Collet / 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Le Moulin des Tréans
Chambres d'hôtes
La campagne en bord de mer

Renseignements :
02 51 18 74 52 
lemoulindestreans@outlook.fr

Chemin des Tréans - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Pépinière Paysagiste
Atlantic Jardin

Pépinière - Laurent Trouillard | Paysagiste - Fabrice Dousset
port. 06 61 03 31 02 | port. 06 99 54 19 70
arbres, arbustes, | création, entretien,
palmiers, fruitiers | dallage, éclairage...

La Rairie - 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 21 93 96 - www.atlanticjardin-pepinieres.fr



Le spécialiste des mèches, balayages et couleurs

NOUVEAU COLORATION 100% VÉGÉTALE!

LES MOUTIERS 02 40 64 66 96 • LA BERNERIE 02 40 82 71 03
PORNIC 02 40 82 01 21 • LE CLION SUR MER 02 40 64 61 31



IMMOLLIVIER

Agence immobilière
20 bis rue du Prieuré
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Sandra OLLIVIER | Karine LAROCHE
06 60 22 68 77 | 06 50 71 16 60
sandra.ollivier444@hotmail.fr | karine.laroche@outlook.fr

www.immollivier.com

Boucherie - Charcuterie - Traiteur



FURET Père & Fils
Laurent et Jonathan

Charcuterie à l'ancienne,
Boudins, Andouillettes,
Rillettes, Rillons...

5 place de l'Eglise Madame
44760 Les Moutiers en Retz **02 40 82 72 31**

POISSONNERIE
Des Moutiers



Spécialiste des produits côtiers

Ouvert toute l'année

Présent sur les marchés
toute l'année de :
Le Bernerie, Pornic, La Birochère

8 place de l'Église
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
Tél. 02 40 64 69 46



Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

La municipalité est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2020. Comme chaque année, elle vous propose de revivre par la rétrospective photographique, les principaux évènements des six derniers mois. Vous retrouverez aussi les délibérations des trois conseils municipaux actant les décisions de cette période et quelques données sur la saison estivale, la rentrée scolaire, les très intéressantes propositions du conseil municipal des enfants, les attentes exprimées par les seniors dans une récente enquête. Toujours aussi actives et nombreuses, les associations vous font part de leurs activités. La municipalité tient à les remercier chaleureusement de ce qu'elles apportent à notre commune et des bons moments partagés qu'elles font vivre à leurs adhérents autour d'activités variées et de qualité. Des remerciements qui s'adressent aussi aux nombreux bénévoles qui font de notre bibliothèque un lieu d'animations culturelles très apprécié. La publication du Centenaire de la fin de la Grande Guerre rend hommage à notre ami Jean-Yves Jaunet qui avait préparé une exposition riche d'informations et de souvenirs émouvants. Enfin, patrimoine de notre commune, Prigny et ses retables classés monuments historiques font l'objet d'un diagnostic qui permettra d'œuvrer progressivement à une restauration indispensable à leur préservation pour les générations futures.

La municipalité et l'ensemble de ses agents, toujours aussi engagés à votre service, vous souhaitent une belle année 2020 aux Moutiers en Retz, une commune dont nous aimons toutes les facettes de la mer à la campagne en passant par le port, les dunes, le marais et le centre bourg, toujours de belles promenades égayées par des producteurs et commerçants accueillants et dynamiques.

Pascale Briand, Maire



Revue municipale N° 141
 ISSN 1269-5882 - Dépôt légal : Décembre 2019
 Tirage : 1500 exemplaires
 Directrice de la publication : Pascale Briand
 Rédaction : commission Information
 Réalisation : Editions Offset 5
 Crédit photos : mairie des Moutiers en Retz,
 Association D'clie en Retz : Valérie et Cyrille Lemée
www.mairie-lesmoutiersenretz.fr

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| ■ Rétrospective..... | p.2 |
| ■ L'actualité des élus et des services..... | p.5 |
| ■ Histoire-Patrimoine..... | p.26 |
| ■ La parole aux plus jeunes..... | p.28 |
| ■ Le coin bibliothèque..... | p.30 |
| ■ Dossier..... | p.31 |
| ■ Vie économique..... | p.33 |
| ■ Du côté des associations..... | p.36 |
| ■ Agenda..... | p.44 |

Rétrospective

28 juin 2019



Cérémonie PMM

13 juillet 2019



Country

14 juillet 2019



17 août 2019



Sur la route du jeu

17 août 2019



Sur la route du jeu

7 septembre 2019



2 septembre 2019



Rentrée scolaire

4 novembre 2019



Conseil Municipal des Jeunes

11 novembre 2019





Fête du Collet



Fête Nationale



Concert dans le jardin de la Mairie Tubes & Clous



Concours châteaux de sable



Forum des Associations



Nouveaux arrivants



Commémoration



Marché de Noël



Téléthon

La Cave Saint Bernard *Ambiance Bistrot, Cave !*
BAR À VINS
 Grands vins de France, régionaux...
 Grands whiskies - bières belges

Prenez le temps d'un BON moment

Lauréat
 CCI Saint-Nazaire
 mon commerce
 des idées

OUVERT 7j/7
 En JUILLET et AOÛT

Ouverture du mardi au samedi 10h-15h & 17h-22h
 Dimanche jusqu'à 15h.

09 86 29 35 85 / 06 15 96 37 78
 5^{Ter} place de l'Eglise Madame - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Proxi SUPER Distributeur PAIN 24h/24

OUVERT 7j/7

02 51 74 61 88
 Les Moutiers en Retz

du lundi au vendredi: 9h-12h30 et 16h-19h30
 Samedi: 9h-13h et 16h-19h30 - Dimanche: 9h-13h
 Juillet et Août: 8h30 à 20h SANS INTERRUPTION

BAR * TERRASSE * OUVERT À L'ANNÉE
RESTAURANT TRADITIONNEL

SPÉCIALITÉS
 GRENOUILLES ET ANGIILLES
 FRITES MAISON
 FRUITS DE MER

JOURNÉE À THÈME LE VENDREDI

Le Port du Collet
 44760 Les Moutiers-en-Retz
 ☎ 02 40 21 10 27
 WWW.LECLUSIER.COM

la Maison DE L'ECLUSIER

Centre Hippique de la Mer

Brigitte GUILLOU

38 route du Collet - 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 64 64 51 - Port. 06 80 84 27 12

Equitation - Chevaux et poneys - Stages - Cours - Promenades et randonnées

centrehippiquedelamer@orange.fr
 www.centrehippiquedelamer.ffe.com

MAISON DE LA PRESSE Fred & Céline

L'Express **Presse**

9 place de l'Eglise
 Les Moutiers en Retz **02 40 82 72 08**

Les Délices de l'Air Marin

Glaces, Sorbets, desserts glacés, yaourts, lait cru, fabriqués à la ferme

Vente directe ! Magasin à la ferme

Gwendoline ROCHER - **06 32 50 54 80**
GAEC L'AIR MARIN - 2 bis, La Fradouillère
 44760 LES MOUTIERS EN RETZ
 delicesairmarin@orange.fr - www.delicesairmarin.com

Ets Yvan Avril
 Ostréiculteur - Expéditeur

Le Port du Collet
 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 21 44 21
 Email : avril.huitres@orange.fr

Vente Huîtres 24h/24

Vente d'huîtres et de moules

Juillet et Août ← en magasin → **Septembre à Juin**
 Lundi au dimanche 9h à 12h et de 16h à 19h
 Lundi au vendredi 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
 Samedi et dimanche 9h30 à 12h

ARTISAN BOULANGER • PÂTISSIER

Nathalie et James Mellerin

02 40 82 75 47

11, rue de l'Abbé Baconnais - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Animations communales

L'été 2019 a compté de nombreuses animations communales.

Lors des soirées concerts, le public a évolué entre 200 et 800 personnes.

Les retours très positifs permettent de penser que la programmation variée était également de qualité.

Une météo très favorable a contribué à la présence prolongée des spectateurs sur chacune des soirées. Le concert dans le jardin de la mairie a rencontré un réel succès : la proposition musicale s'y prêtait tout à fait. Il en a été de même pour la soirée musicale déplacée à la Salle Jean Varnier, la météo étant ce soir-là, très menaçante.

Le feu d'artifice attire toujours autant de monde.

Les animations "jeux surdimensionnés" proposées par "Sur la Route du Jeu" attirent un public familial ou petits et grands viennent se défier et découvrir de nouveaux jeux. Colny a enchanté les enfants grâce à ses sculptures sur ballons et ses maquillages.

Le minigolf a ouvert ses portes du 7 juillet au 29 août. Aurélie et Corinne ont constaté une belle progression de la fréquentation en journée ainsi que lors des ouvertures nocturnes. La saison a été sympathique et agréable avec des joueurs heureux de trouver une activité ludique proposée à un tarif modéré et à partager en famille. À signaler que là aussi la météo était de la partie.

À l'initiative de la commune et de quelques associations : Club

Nautique, Surya Yoga, TAO Energie Mouvement, une journée sportive a été organisée le 13 juillet. Soixante deux inscrits ont été comptabilisés. Une démonstration de danse country a également été proposée à cette occasion par Moutiers Country & Line.

L'animation sportive communale estivale s'est très bien déroulée tant pour les jeunes que pour les adultes avec une fréquentation globale en hausse de 10 %. Elle a concerné aussi bien les touristes que les monastériens.

Un grand merci à tous : associations, personnel communal, élus, pour avoir fait de cette saison estivale une belle saison.

Les Farfadets

Après 4 années passées à la direction des Farfadets, Benjamin Baizeau s'en est allé vers de nouvelles aventures. Une nouvelle directrice, Morgane NORMAND, titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) succède à Benjamin avec envie et motivation.

Forte de son expérience au sein de Pornic Agglo Pays de Retz, elle proposera avec l'équipe d'animateurs des temps d'accueil et de loisirs répondant aux attentes et besoins

des enfants. Un programme pour les vacances d'hiver est en cours de réalisation et sera communiqué via le cahier de liaison de l'école.

Le centre accueille vos enfants

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h15 à 8h15 et de 16h15 à 19h.
- les mercredis de 7h15 à 18h30
- et durant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne.



Contact : Morgane NORMAND 02 40 82 72 29

Attention nouvelle adresse mail : enfance.lesmoutiersenretz@pornicagglo.fr



Programme voirie

Conformément au cap fixé en début de mandature, l'entretien des voiries continue avec au programme 2019 quatre rues ou portion de rue.

La rue de l'Ouche Catin très empruntée particulièrement en saison estivale est revêtue depuis la mi-octobre d'un enrobé noir, le nombre de point de captage des eaux pluviales a été augmenté.

L'extrémité Est de la rue du Pré-Vincent nécessitant la reprise quasi intégrale de son réseau d'eaux pluviales est désormais achevée ainsi que le revêtement enrobé.

Le Chemin de la Bourdaine et la rue de l'Ouche Jacquette, encore dans son état initial remontant aux années 1970, seront reprises au printemps.

La dernière opération de cette

mandature, le revêtement du parking de la salle Jean Varnier, sera réalisé dès que la météo le permettra.

A hauteur de 180000 euros pour l'année 2019 en travaux, sécurisation et entretien, les voiries absorbent une part très importante du budget de la commune.

Par nos rues et nos chemins...

Notre commune a adopté depuis plusieurs années un comportement respectueux de l'environnement.

Elle a supprimé les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries.

Ces mesures augmentent le temps passé par les agents communaux et les prestataires de services concernés.

L'action limite les risques pour la santé des agents, elle est positive pour la protection des nappes phréatiques, la qualité des sols, la biodiversité.

Mais évidemment chacun voit l'herbe pousser le long des voiries et des espaces verts et devant sa porte !...

Cela demande d'intégrer une nouvelle représentation de la nature et d'accepter la présence d'herbes et d'une végétation spontanée moins maîtrisée au sein de l'espace public.

Si nous voulons nous impliquer dans cette action collective, pourquoi ne pas prendre sa "binette" !

Agence postale communale

Du 1^{er} septembre au 30 juin nous vous accueillons les lundis, mardis, jeudis, vendredis, samedis (matin) de 9h00 à 12h00 ainsi que les mercredis (après-midi) de 14h00 à 16h30.

Les agences postales communales n'étant plus habilitées à assurer les demandes de virements, les usagers sont invités à se diriger vers les bureaux de poste les plus proches : la Bernerie-en-Retz ou Villeuneuve-en-Retz.

Paroisse Saint-Jean Baptiste

Messe dimanche 8 mars 2020 à 9h30 avec la participation des sonneurs de trompe de chasse de la « Louve de Machecoul »

Rappel, hors saison les messes dominicales sont célébrées les deuxièmes et quatrièmes dimanches du mois à 9h30.

En semaine les messes les lundis à 9h30 et les jeudis à 18h15 sont célébrées jusqu'à Pâques chez les sœurs, 13 rue de l'Abbé Maillard.

Secrétariat Paroisse St Jean le Baptiste
02 40 82 01 43
par.sjbaptiste@wanadoo.fr



Délibérations du conseil municipal (extraits)

DU LUNDI 3 JUIN 2019

I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Patrick BERNIER, Premier Adjoint, présente les renoncements au Droit de Prémption Urbain exercées en Avril et Mai 2019.

Le Conseil Municipal en prend acte

II - AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1 - RESTAURANT SCOLAIRE

2.1.1 - Fixation des tarifs à compter du 1^{er} Septembre 2019

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de fixer, à compter du 1^{er} Septembre 2019, les tarifs du restaurant scolaire, découlant des quotients familiaux, selon la grille suivante (revalorisation des tarifs à hauteur de 2 % environ) :**

| Type de repas | Tarifs en fonction du quotient familial applicables à compter du 1 ^{er} septembre 2018 | | | | | | |
|---|---|--------------|--------------|----------------|------------------|------------------|---------------|
| | < ou = 400 | de 401 à 600 | de 601 à 800 | de 801 à 1 100 | de 1 101 à 1 500 | de 1 501 à 2 000 | > ou = à 2 01 |
| Tarif A - Repas enfant | 3,20€ | 3,25€ | 3,35€ | 3,40€ | 3,50€ | 3,55€ | 3,60€ |
| Tarif C - Repas adulte personnel + enseignant | 7,30€ | | | | | | |
| Tarif D - Repas adulte personnes âgées | 10,00€ | | | | | | |
| Tarif E - Repas Plateau repas allergies | 13,25€ | | | | | | |
| Tarif F - Panier repas | 1,41€ | | | | | | |

- **RAPPELLE que le tarif d'un repas comprend non seulement le prix du repas mais aussi l'animation et la prise en charge de l'enfant pendant ce temps.**

2.2 - CENTRE MUNICIPAL D'ACCUEIL « LES FARFADETS »

2.2.1 - Fixation des tarifs de l'Accueil Périscolaire à compter du 1^{er} Septembre 2019

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE, à compter du 1^{er} Septembre 2019, de revaloriser les tarifs de L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE sur les bases suivantes (augmentation de 2% environ et revalorisation du tarif « goûter » de + 0,05 €) :**

Tarifs relatifs au Régime Général CAF ou MSA

Tarifs relatifs aux Régimes Spéciaux ou enfants non scolarisés et ne résidant pas sur les Moutiers

| Quotient | < ou = à 400 | | De 401 à 600 | | De 601 à 800 | | De 801 à 1 100 | | De 1 101 à 1 500 | | De 1 501 à 2 000 | | > ou = à 2 001 | | OBSERVATIONS |
|---|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---|
| | TARIFS € | | TARIFS € | | TARIFS € | | TARIFS € | | TARIFS € | | TARIFS € | | TARIFS € | | |
| | Depuis le 1/9/2016 | À cpter du 1/9/2019 | Depuis le 1/9/2016 | À cpter du 1/9/2019 | Depuis le 1/9/2016 | À cpter du 1/9/2019 | Depuis le 1/9/2016 | À cpter du 1/9/2019 | Depuis le 1/9/2016 | À cpter du 1/9/2019 | Depuis le 1/9/2016 | À cpter du 1/9/2019 | Depuis le 1/9/2016 | À cpter du 1/9/2019 | |
| Tarifs 1/2 heure matin ou après-midi | 0,60 | 0,61 | 0,75 | 0,77 | 0,92 | 0,94 | 0,96 | 0,98 | 1,01 | 1,03 | 1,05 | 1,07 | 1,08 | 1,10 | |
| | 0,83 | 0,85 | 0,97 | 0,99 | 1,12 | 1,14 | 1,16 | 1,18 | 1,22 | 1,24 | 1,26 | 1,29 | 1,29 | 1,32 | |
| Tarifs de la première 1/2 heure de l'après-midi (goûter compris) | 1,58 | 1,66 | 1,72 | 1,82 | 1,88 | 1,99 | 1,92 | 2,03 | 1,97 | 2,08 | 2,01 | 2,12 | 2,05 | 2,15 | |
| | 1,79 | 1,90 | 1,93 | 2,04 | 2,09 | 2,19 | 2,13 | 2,23 | 2,19 | 2,29 | 2,23 | 2,34 | 2,26 | 2,37 | |
| TARIF FORFAITAIRE UNIQUE GARDERIE (1) (suite mise en place des rythmes scolaires) | 2,00 | - | 2,00 | - | 2,00 | - | 2,00 | - | 2,00 | - | 2,00 | - | 2,00 | - | Le mercredi de 11h45 à 12h30 pour les enfants n'allant pas ensuite au CAL |
| Majoration Forfaitaire* applicable à tous les régimes | 6,89 | 7,03 | 6,89 | 7,03 | 6,89 | 7,03 | 6,89 | 7,03 | | 7,03 | 6,89 | 7,03 | 6,89 | 7,03 | |
| Minoration pour les familles de 3 enfants et plus fréquentant l'APS | 8% | | | | | | | | | | | | | | |

* La majoration est applicable à une famille venant chercher son ou ses enfants avec un retard dépassant de 15 mn l'horaire de fermeture de l'Accueil Périscolaire.

L'amende est appliquée pour chaque heure de retard et pour chaque enfant. Initialement, elle était équivalente à 6 demi-heures de présence de l'enfant, au tarif de la 1/2 heure le plus élevé. Le tarif du goûter facturé est de 1,05 € à compter du 1^{er} Septembre 2019

(1) A la rentrée scolaire 2019/2020, le rythme scolaire de l'école publique sur une semaine s'effectuera sur 4 jours (en lieu et place des 4 jours et demi) - suppression des TAP.

2.2.2 - Fixation des tarifs du Centre d'Accueil de Loisirs à compter du 1^{er} Septembre 2019

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE, à compter du 1^{er} Septembre 2019, les tarifs du CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS comme suit (augmentation de 2 % environ et prise en compte de la revalorisation des tarifs cantine et goûter) :**

Tarifs relatifs au Régime Général CAF ou MSA Tarifs relatifs aux Régimes Spéciaux ou enfants non scolarisés et ne résidant pas sur les Moutiers

| Quotient | < ou = à 400 | | De 401 à 600 | | De 601 à 800 | | De 801 à 1 100 | | De 1 101 à 1 500 | | De 1 501 à 2 000 | | > ou = à 2 001 | | OBSERVATIONS |
|---|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| | TARIFS | | TARIFS | | TARIFS | | TARIFS | | TARIFS | | TARIFS | | TARIFS | | |
| | Depuis le 1/9/2016 | À compter du 1/9/2019 | Depuis le 1/9/2016 | À compter du 1/9/2019 | Depuis le 1/9/2016 | À compter du 1/9/2019 | Depuis le 1/9/2016 | À compter du 1/9/2019 | Depuis le 1/9/2016 | À compter du 1/9/2019 | Depuis le 1/9/2016 | À compter du 1/9/2019 | Depuis le 1/9/2016 | À compter du 1/9/2019 | |
| Forfait 8h00 (de 8h00 à 17h00) repas et goûter inclus | 0,60 | 0,61 | 0,75 | 0,77 | 0,92 | 0,94 | 0,96 | 0,98 | 1,01 | 1,03 | 1,05 | 1,07 | 1,08 | 1,10 | |
| | 0,83 | 0,85 | 0,97 | 0,99 | 1,12 | 1,14 | 1,16 | 1,18 | 1,22 | 1,24 | 1,26 | 1,29 | 1,29 | 1,32 | |
| Forfait 7h00 (de 9h00 à 17h00) repas et goûter inclus | 1,58 | 1,66 | 1,72 | 1,82 | 1,88 | 1,99 | 1,92 | 2,03 | 1,97 | 2,08 | 2,01 | 2,12 | 2,05 | 2,15 | |
| | 1,79 | 1,90 | 1,93 | 2,04 | 2,09 | 2,19 | 2,13 | 2,23 | 2,19 | 2,29 | 2,23 | 2,34 | 2,26 | 2,37 | |
| Forfait A-M 4h00 (de 13h00 à 17h00) goûter inclus | 4,41 | 4,53 | 5,24 | 5,37 | 6,06 | 6,21 | 6,27 | 6,43 | 6,47 | 6,63 | 6,68 | 6,84 | 6,88 | 7,05 | |
| | 5,44 | 5,49 | 6,27 | 6,43 | 7,08 | 7,25 | 7,29 | 7,47 | 7,50 | 7,68 | 7,71 | 7,89 | 7,91 | 8,10 | |
| Forfait A-M 4h00 (de 13h00 à 17h00) goûter inclus | 3,56 | 3,66 | 4,17 | 4,28 | 4,79 | 4,92 | 4,94 | 5,07 | 5,10 | 5,23 | 5,25 | 5,39 | 5,40 | 5,54 | |
| | 4,58 | 4,70 | 5,20 | 5,33 | 5,81 | 5,96 | 5,96 | 6,11 | 6,13 | 6,28 | 6,28 | 6,44 | 6,43 | 6,59 | |
| Forfait A-M 3h00 (de 14h00 à 17h00) goûter inclus | 3,45 | 3,52 | 4,27 | 4,36 | 5,10 | 5,20 | 5,30 | 5,41 | 5,51 | 5,62 | 5,71 | 5,82 | 5,92 | 6,04 | |
| | 4,48 | 4,57 | 5,30 | 5,41 | 6,12 | 6,24 | 6,32 | 6,45 | 6,54 | 6,67 | 6,74 | 6,87 | 6,95 | 7,09 | |
| Forfait matin 4h00 (de 9h00 à 12h00) | 2,59 | 2,64 | 3,20 | 3,26 | 3,82 | 3,90 | 3,98 | 4,06 | 4,13 | 4,21 | 4,28 | 4,37 | 4,44 | 4,53 | |
| | 3,62 | 3,69 | 4,23 | 4,31 | 4,84 | 4,94 | 5,00 | 5,10 | 5,16 | 5,26 | 5,31 | 5,42 | 5,47 | 5,58 | |
| 1/2 h péricentre | 0,59 | 0,60 | 0,74 | 0,75 | 0,89 | 0,91 | 0,93 | 0,95 | 0,96 | 0,98 | 1,00 | 1,02 | 1,03 | 1,05 | |
| 7h30 à 8h - 17h à 17h30 - 17h30 à 18h - 18h à 18h30 | 0,81 | 0,83 | 0,95 | 0,97 | 1,09 | 1,11 | 1,13 | 1,15 | 1,16 | 1,18 | 1,20 | 1,22 | 1,23 | 1,25 | |
| Minoration pour les familles de 3 enfants et plus fréquentant l'APS | 8% | | | | | | | | | | | | | | Pas d'augmentation |
| Majoration forfaitaire journée (2) (tarif unique) | 19,00 | | | | | | | | | | | | | | Pas d'augmentation |
| * Pour mémoire, tarif depuis 2016 | 19,00 | | | | | | | | | | | | | | |
| Majoration forfaitaire 1/2 journée (2) (tarif unique) | 9,70 | | | | | | | | | | | | | | Pas d'augmentation |
| * Pour mémoire, tarif depuis 2016 | 9,70 | | | | | | | | | | | | | | |
| Tarif Repas Cantine | 3,20 | 3,25 | 3,35 | 3,40 | 3,50 | 3,55 | 3,60 | | | | | | | | |
| * Pour mémoire, tarif 2018 | 3,15 | 3,20 | 3,30 | 3,35 | 3,45 | 3,50 | 3,55 | | | | | | | | |
| Tarif Repas sans allergènes (tarif unique) | 13,25 | | | | | | | | | | | | | | Pas d'augmentation |
| * Pour mémoire, tarif 2018 | 13,00 | | | | | | | | | | | | | | |
| Tarif Panier repas sans allergènes (1) (tarif unique) | 1,44 | | | | | | | | | | | | | | Pas d'augmentation |
| * Pour mémoire, tarif 2018 | 1,42 | | | | | | | | | | | | | | |
| Tarif Goûter 3 éléments (tarif unique) | 1,05 | | | | | | | | | | | | | | Pas d'augmentation |
| * Pour mémoire, tarif 2018 | 1,00 | | | | | | | | | | | | | | |

(1) Tarif pratiqué : il s'agit de la facturation du temps de présence car le panier repas sans allergène est fourni par les parents.

(2) La majoration est applicable à une famille venant chercher son ou ses enfants avec un retard dépassant de 15 mn l'horaire de fermeture du CAL. L'amende est appliquée pour chaque heure de retard et pour chaque enfant.

Pas d'augmentation pour la minoration pour les familles de 3 enfants et plus, pour la majoration forfaitaire journée et la majoration forfaitaire 1/2 journée.

2.3 - BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- **APPROUVE la décision modificative n° 1 présentée afin d'enregistrer des virements de crédits.**

2.4 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS

La nouvelle politique de fonds de concours mise en place sur l'ensemble du territoire de Pornic agglomération Pays de Retz prévoit, à titre exceptionnel, pour une période de trois ans (2019-2021), l'octroi de fonds de concours en fonction de la population de chaque commune. Dans ce cadre, la commune des Moutiers en Retz se voit attribuer, la somme de 14 000 € par an (en plus des attributions de compensation).

Les fonds de concours ayant pour objet de financer les dépenses liées à un équipement, la commune des Moutiers en Retz a le projet de réaliser :

- L'aménagement d'un parcours de santé le long du littoral
- Le réaménagement du parking de la salle Jean Varnier

Le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus. Autrement dit, Pornic agglomération Pays de Retz ne pourra pas financer plus de 50 % du projet (hors autres subventions).

Madame le Maire propose de présenter, au titre des fonds de concours, ces deux dossiers.

2.4.1 - Parcours de santé

Ce parcours s'adressera à l'ensemble de la population (multi-usage) et l'animateur sportif communal assurera la mise en valeur de ces futurs équipements.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

| DÉPENSES HT | | RECETTES HT | |
|--|-------------|---|-------------|
| Fourniture et pose d'agrès, de panneaux expliquant les exercices et de panneaux d'accueil et de sortie | 8 500,00 € | Autres financeurs Dispositif | 0,00 € |
| Pose | 4 500,00 € | Pornic Agglo Pays de Retz Fonds de concours 2019 | 6 500,00 € |
| TOTAL HT | 13 000,00 € | Commune | 6 500,00 € |
| | | TOTAL HT | 13 000,00 € |

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté.**
- **DÉCIDE de solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement le fonds de concours 2019 pour un montant de 6 500 € pour la présente opération.**

2.4.2 - Réaménagement du parking de la salle polyvalente culturelle Jean Varnier

La salle polyvalente culturelle Jean Varnier accueille de nombreuses manifestations, publiques ou privées participant à l'attractivité du territoire.

Le parking de la salle polyvalente culturelle Jean Varnier doit être réaménagé afin de faciliter le stationnement des utilisateurs et leur déplacement.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

| DÉPENSES HT | | RECETTES HT | |
|-------------|-------------|---|-------------|
| Parking | 14 715,00 € | Autres financeurs Dispositif | 0,00 € |
| Allée | 4 387,50 € | Pornic Agglo Pays de Retz Fonds de concours 2019 | 7 500,00 € |
| TOTAL HT | 19 102,50 € | Commune | 11 602,50 € |
| | | TOTAL HT | 19 102,50 € |

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté.**
- **DÉCIDE de solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement le fonds de concours 2019 pour un montant de 7 500 € pour la présente opération.**

III - AFFAIRES FONCIÈRES

3.1 - PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 5

Le plan d'occupation des sols (POS) de la commune des Moutiers en Retz a fait l'objet d'une révision générale approuvée par délibération du conseil municipal du 22 Juin 2009 à l'issue de laquelle il a pris la forme juridique d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Par la suite, quatre modifications du Plan Local d'Urbanisme ont été approuvées les 6 Septembre 2010, 10 Mars 2014, 11 Juillet 2016 et 15 Mars 2017.

Aujourd'hui, il est apparu nécessaire de changer le règlement du PLU une cinquième fois pour procéder à la suppression de l'emplacement réservé n° 1 figurant au PLU de la commune (parcelle cadastrée Section AE n° 282). Effectivement, le projet

de giratoire ayant été abandonné, cet emplacement réservé n'a plus à être conservé. Grevant la parcelle correspondant à l'ilot social (14 logements) de la ZAC, il doit être supprimé avant le dépôt de tout permis de construire.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle les étapes de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme fixées au Code de l'Urbanisme :

- par arrêté du 4 Mars 2019, la cinquième modification simplifiée du PLU a été prescrite.
- par délibération du 4 Mars 2019, les modalités de mise à disposition du public ont été arrêtées.

Elle s'est déroulée du 29 Avril 2019 au 31 Mai 2019 inclus.

- conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification a été notifié au Préfet et aux Personnes Publiques Associées le 8 Avril 2019.

L'ensemble des éléments du dossier de modification simplifiée a été mis à disposition du public ainsi qu'un registre d'observations, en mairie des Moutiers en Retz, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public a été informé, par l'insertion d'un avis de la mise à disposition du public, dans l'édition du journal Ouest-France et sur le site internet de la commune.

Cet avis a également été affiché en mairie.

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification a été notifié au Préfet aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9.

Observations des personnes publiques associées

- Pornic agglo Pays de Retz : pas d'observation particulière.
- La Chambre d'Agriculture : pas d'observation particulière.
- Le Département de Loire-Atlantique : aucune observation.
- La Région des Pays de la Loire : pas d'observation particulière.
- Le PÉTR du Pays de Retz : compatible avec les orientations du SCoT ; le PÉTR émet un avis favorable.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire : pas de remarque.

Les autres personnes publiques associées n'ont pas formulé de remarques dans le cadre de cette procédure.

Observations du public

Durant cette mise à disposition du dossier, aucune remarque n'a été exprimée.

Bilan de la mise à disposition et adaptation du dossier

Au regard du bilan de la mise à disposition, Monsieur le Premier Adjoint propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la modification simplifiée n° 5 du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n° 5 du PLU de la commune des Moutiers en Retz consistant à procéder à la suppression de l'emplacement réservé n° 1 figurant au PLU de la commune (parcelle cadastrée Section AE n° 282).**
- **DIT que, conformément au Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal diffusé dans le Département.**
- **DIT que la modification simplifiée n° 5 du plan local d'urbanisme est tenue à la disposition du public en mairie des Moutiers en Retz aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous-préfecture de Saint-Nazaire.**

LUNDI 28 OCTOBRE 2019

I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Patrick BERNIER, Premier Adjoint, présente les renonciations au Droit de Préemption Urbain exercées en Octobre 2019.

Le Conseil Municipal en prend acte.

II - AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la décision modificative n° 2 présentée afin d'enregistrer des ajustements de crédits, des écritures d'amortissement, des régularisations comptables (rente viagère, créances).**

III - DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 - DÉCLASSEMENT DE LA PORTION TERMINALE DU CHEMIN DE LA CHARREAU

Vu la Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 Art 62 II (J.O du 10 décembre 2004) modifiant l'Article L141-3 du Code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant que l'emprise de la portion terminale du Chemin de la Charreau (250 ml environ) est sans issue et n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation ;

Considérant que l'emprise faisant l'objet du déclassement n'est pas affectée à la circulation générale ;

Considérant que le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE la désaffectation et le déclassement du domaine public de la portion terminale du chemin de la Charreau (250 ml environ) en vue d'aliénation.**

3.2 - CESSION DE LA PARTIE TERMINALE DU CHEMIN DE LA CHARREAU À LA SCI LES TRÉANS

Par délibération du 25 Avril 2016, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement moyennant l'euro symbolique et la prise en charge des travaux de réparation de la voie. Toutefois, le bien avait été mentionné comme appartenant au domaine privé de la commune alors que la portion de voie en question fait partie du domaine public communal.

Madame le Maire propose donc à l'Assemblée de statuer à nouveau sur cette affaire, précisant que le conseil municipal a procédé au déclassement de la dite route. Dès lors, ce bien est aliénable et prescriptible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT que la portion terminale du Chemin de la Charreau (dit chemin des Brillas) a été déclassée ;

CONSIDÉRANT que la SCI Les Tréans prend en charge les

travaux de réfection de la portion de voie cédée ainsi que les frais afférents (notaire, géomètre...) ;

CONSIDÉRANT la servitude liée à cette transaction ;

CONSIDÉRANT le caractère suffisant des contreparties ;

- **APPROUVE la cession - à la SCI LES TRÉANS (siège social fixé au camping Les Brillas - Le Bois des Tréans - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ) - à l'euro symbolique, de la portion terminale du Chemin de la Charreau, d'une longueur d'environ 250 ml.**

• **PRÉCISE qu'en contrepartie :**

- la SCI LES TRÉANS prendra à sa charge la réfection de la totalité du Chemin de la Charreau.

- qu'une servitude - pour conserver le caractère piétonnier de la partie de voie cédée, au profit de la commune - sera constituée dans l'acte de vente.

IV - PERSONNEL COMMUNAL

4.1 - DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS REMPACANTS ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.**

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

4.2 - CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE CONVENTION DE CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI (ARE)

Madame le Maire informe l'Assemblée que le Centre de gestion de la Loire-Atlantique, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, effectue le calcul des allocations chômage et des indemnités de licenciement pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire à signer, avec le Centre de Gestion de la Loire-Atlantique, la convention de calcul des ARE ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.**

4.3 - RESSOURCES HUMAINES - VOTE DE L'INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE que l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire pourra être versées aux agents territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet, temps partiel, appartenant aux catégories C et B, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet, temps partiel, de même niveau.**

V - INTERCOMMUNALITÉ

5.1 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Madame le Maire expose :

Afin de prendre en compte les évolutions territoriales, la prise de nouvelles compétences et les nouvelles obligations réglementaires applicables au 1^{er} janvier 2020, une modification des statuts de la Communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » doit être réalisée.

Ces modifications porteront sur 3 volets :

- **Le rattachement de la commune de Villeneuve-en-Retz à la communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » au 1er janvier 2020**
- **L'ajout d'une nouvelle compétence facultative de lutte contre les nuisibles, intégrant la prise en charge des actions de démoustication dites « de confort » pour le compte des communes**
- **L'intégration d'ajustements réglementaires relatifs aux compétences obligatoires des communautés d'agglomération**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que les statuts de la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz soient complétés suivant les modifications mentionnées ci-dessus.
- **ENTÉRINE** les statuts modifiés de la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz joints en annexe applicables à compter du 1er janvier 2020.

5.2 - ÉLABORATION OU MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'INTÉGRATION DU VOLET RISQUES PSYCHOSOCIAUX - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ ET SES COMMUNES MEMBRES

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Commune des Moutiers en Retz, la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et ses communes membres proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à :

- **L'élaboration ou la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et à l'intégration du volet risques psychosociaux.**

Cette prestation est décomposée en 3 lots :

- Lot n° 1 : Prestations d'accompagnement à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques.
- Lot n° 2 : Mise à jour du document unique existant et mise à jour des unités de travail
- Lot n° 3 : Prestations d'accompagnement à l'élaboration du volet des risques psychosociaux du document unique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de la création d'un groupement de commande entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo

Pays de Retz et ses communes en vue de la passation d'un marché public relatif à l'élaboration ou la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et à l'intégration du volet risques psychosociaux.

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande pour les lots 1 et 3.

5.3 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU SERVICE COMMUN « RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET ASSISTANCE AU MONTAGE DE PROJETS »

La communauté d'agglomération et 12 de ses communes membres, ont décidé de créer, depuis le 1er janvier 2019, un service commun « recherche de financements et assistance au montage de projets », avec plusieurs objectifs :

- Optimiser les recettes d'investissement perçues sur le territoire.
- Améliorer la gestion des subventions par le développement d'outils et de dispositifs communs.

Aujourd'hui, deux nouvelles communes de la communauté d'agglomération souhaitent rejoindre ce service commun à compter du 1er janvier 2020 : Villeneuve-en-Retz et Vue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à valider l'avenant n° 1 à la convention constitutive du service commun « recherche de financements et assistance au montage de projets » permettant l'adhésion des communes de Villeneuve-en-Retz et de Vue au 1er janvier 2020.

5.4 - RAPPORTS ANNUELS 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la communication du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.
- **DONNE ACTE** de la communication du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Patrick BERNIER, Premier Adjoint, présente les renoncements au Droit de Prémption Urbain exercées en Juin, Juillet, Août et Septembre 2019.

Le Conseil Municipal en prend acte.

1.2 - MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - PRÉPARATION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE ET DE GOÛTERS (Restaurant scolaire, Centre d'Accueil de Loisirs et Accueil Périscolaire)

ATTRIBUTION DU MARCHÉ À LA SASU OCÉANE DE RESTAURATION

Par délibération du 7 Avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire « pour prendre toute décision

concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

L'Assemblée est avisée de la conclusion, avec la SASU OCÉANE DE RESTAURATION, d'un marché pour la préparation et livraison de repas en liaison froide et de goûters au restaurant scolaire, centre d'accueil de loisirs et accueil périscolaire (décision n° D/02-08-19 du 19 Août 2019), pour un montant global (sur 3 ans) estimé à 113 800 € HT.

Le Conseil Municipal en prend acte.

1.3 - MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - TRAVAUX DE VOIRIE 2019

ATTRIBUTION DU MARCHÉ À LA SAS BRÉHARD TP

Par délibération du 7 Avril 2014, le Conseil a donné délégation au Maire afin notamment de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

L'Assemblée est informée de la conclusion avec la SAS BRÉHARD TP (décision n° D/03-09-19 du 6 Septembre 2019) portant sur les travaux de voirie 2019, pour un montant de 123 395,01 € HT.

Le Conseil Municipal en prend acte.

II - FINANCES LOCALES

2.1 - ASSOCIATION « AMICALE LAÏQUE » - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2019

Madame le Maire informe l'Assemblée que l'Amicale Laïque a fait l'avance de la billetterie SNCF à l'occasion d'une animation organisée pour les enfants du centre d'accueil Les Farfadets, pendant les vacances de Février 2019.

Cette animation étant communale, Madame le Maire propose de verser à l'Amicale Laïque une subvention complémentaire de 78 € afin de couvrir les frais avancés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'octroyer - au titre de l'année 2019 - une subvention complémentaire d'un montant de 78 € à l'Amicale Laïque.**

2.2 - CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Considérant qu'un jeune de la commune est apprenti au centre ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'octroyer - au titre de l'année 2019 - une subvention d'un montant de 100 € au Centre de Formation d'Apprentis de Sèvremont (Maison Familiale Rurale - Rue Godard - Saint-Michel-Mont-Mercure - 85700 Sèvremont).**

III - DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 - ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRÉ SECTION AK N° 102 APPARTENANT À MADAME MARIE BICHON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT que la parcelle en question est grevée d'un emplacement réservé n° 4 au PLU, destiné à permettre l'extension du cimetière ;

- **DÉCIDE d'acquérir le terrain cadastré Section AK n° 102 - La Garenne (emplacement réservé n° 4), appartenant à Madame Marie BICHON, pour une superficie de 1 172 m², moyennant la somme de 2 344 €.**
- **STIPULE que tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune.**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte authentique, qui sera établi par Maître TOSTIVINT, Notaire à La Bernerie en Retz, pour le compte de la commune, ainsi que toutes autres pièces nécessaires.**

3.2 - ACQUISITION DES TERRAINS CADASTRÉS SECTION AK N° 101, AK N° 100 ET AK N° 74 APPARTENANT À MADAME MONIQUE LONGÉPÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT que deux des parcelles en question sont grevées d'un emplacement réservé n° 4 au PLU, destiné à permettre l'extension du cimetière ;

- **DÉCIDE d'acquérir les terrains ci-après appartenant à Madame Monique LONGÉPÉ née BICHON, domiciliée 40 Rue des Marais - Machecoul - 44270 MACHECOUL SAINT-MÊME, moyennant la somme globale de 21 538 € :**
 - **Section AK n° 101, pour une superficie de 1 176 m², entièrement grevé par l'emplacement réservé n° 4.**
 - **Section AK n° 100, pour une superficie totale de 5437 m², partiellement grevé par l'emplacement réservé n° 4.**
 - **Section AK n° 74, pour une superficie de 1 226 m², immédiatement attenante à la parcelle AK n° 100.**

IV - URBANISME

4.1 - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLU - OUVERTURE À L'URBANISATION DE LA ZONE 2AU

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Moutiers en Retz pour les motifs suivants :

- ouverture de la zone 2AU, zone non équipée destinée à l'urbanisation future et inscrite dans le programme de la ZAC du Quartier du Diable ;
- poursuite de la mise en œuvre de l'orientation d'aménagement spécifique au secteur de la ZAC du Quartier du Diable ;
- poursuite des objectifs de croissance démographique et de construction de logements définis au PLU.

CONSIDÉRANT, qu'en application de l'art. L 153-31, cette adaptation du PLU relève du champ d'application de la procédure de modification dans la mesure où elle n'aura pas pour conséquence :

- de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables
- de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,

- de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,
- d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

CONSIDÉRANT qu'une part significative de la zone 2AU a d'ores et déjà été acquise ou est en voie d'acquisition.

- **VALIDE les justifications exposées ci-dessus pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU.**
- **PRESCRIT la modification du PLU ayant pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU.**
- **PRÉCISE que conformément aux dispositions des articles L153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification du PLU sera notifié, avant le début de l'enquête publique, au préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme.**
- **PRÉCISE qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification, auquel seront joints, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées.**
- **DIT qu'à l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement amendé pour tenir compte des avis joints à l'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération motivée du conseil municipal.**
- **DIT que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à procéder aux formalités nécessaires en vue de l'entrée en vigueur de la présente modification du Plan Local d'Urbanisme.**

4.2 - PLAN LOCAL D'URBANISME - PRESCRIPTION DE LA RÉVISION GÉNÉRALE

Le plan local d'urbanisme de la commune a été approuvé le 22 juin 2009 et a fait l'objet de cinq modifications simplifiées approuvées les 6 septembre 2010, 10 mars 2014, 11 juillet 2016, 15 mars 2017 et 3 juin 2019.

Par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2014, la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal a été prescrite.

Des évolutions législatives et réglementaires sont intervenues depuis cette délibération. De plus, le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, a eu pour objet principal de modifier les parties réglementaires du PLU : orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et règlement écrit et graphique.

Des évolutions au niveau des documents supra-communaux sont également intervenues, telles que l'approbation le 13

juillet 2016 par arrêté préfectoral du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de la Baie de Bourgneuf Nord et l'adoption définitive le 28/03/2019 par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz de son Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les objectifs de la révision générale du PLU définis en 2014 sont affinés et renforcés. Il apparaît nécessaire de :

- faire évoluer le PLU dans le cadre d'un développement urbain maîtrisé.
- redéfinir l'affectation des sols et réorganiser l'espace communal.
- renforcer la traduction réglementaire des enjeux identifiés par la collectivité en matière de maîtrise de sa capacité d'accueil et de développement, avec prise en compte des récentes modifications législatives (loi ALUR pour favoriser la densification, supprimant la possibilité de fixer une taille minimale de terrain dans le PLU et faisant disparaître le coefficient d'occupation des sols (COS).
- mettre en compatibilité le PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Programme Local de l'Habitat (2019-2024).
- tenir compte de toutes les évolutions juridiques et d'actualiser le document d'urbanisme au regard de la législation en vigueur et notamment la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II).
- intégrer le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de la Baie de Bourgneuf Nord.
- développer les projets communaux (zones d'habitats, d'activités...) en cohérence avec l'identité du paysage communal.

Dans ce contexte, la commune des Moutiers en Retz souhaite donc prendre une nouvelle délibération prescrivant la révision générale de son PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'abroger la délibération n°101-12-14 du 15 décembre 2014 prescrivant la révision du PLU.**
- **DÉCIDE de prescrire la révision générale du PLU, conformément aux articles L. 153-1 et suivants et R. 153-1 et suivants du code de l'urbanisme.**
- **PRÉCISE que les objectifs poursuivis par la révision du PLU sont :**

- faire évoluer le PLU dans le cadre d'un développement urbain maîtrisé.
- redéfinir l'affectation des sols et réorganiser l'espace communal.
- renforcer la traduction réglementaire des enjeux identifiés par la collectivité en matière de maîtrise de sa capacité d'accueil et de développement, avec prise en compte des récentes modifications législatives (loi ALUR pour favoriser la densification, supprimant la possibilité de fixer une taille minimale de terrain dans le PLU et faisant disparaître le coefficient d'occupation des sols (COS).
- mettre en compatibilité le PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Programme Local de l'Habitat (2019-2024).
- tenir compte de toutes les évolutions juridiques et d'actualiser le document d'urbanisme au regard de la législation en

vigueur et notamment la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II).

- intégrer le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de la Baie de Bourgneuf Nord.
- développer les projets communaux (zones d'habitats, d'activités...) en cohérence avec l'identité du paysage communal.
- **DÉCIDE** de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L. 123-7 à L. 132-13, R. 123-4 à R. 132-9 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des personnes publiques associées,
- **FIXE** les modalités de la concertation prévues aux articles L103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme :

Cette concertation revêtira la forme suivante :

- **Moyens d'information à utiliser :**
 - affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires
 - article spécial dans la presse locale
 - articles dans le bulletin municipal
 - réunion publique avec la population
 - dossier disponible en mairie
- **Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :**
 - un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
 - possibilité d'écrire au maire.
La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérerait nécessaire.
 - cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.
 - à l'issue de cette concertation, le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.
- **DIT** que, conformément aux articles L. 153-11, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notamment notifiée :
 - au Préfet de la Loire-Atlantique, Préfet de Région ;
 - au Président du Conseil Régional des Pays de la Loire ;
 - au Président du Conseil Départemental de la Loire-Atlantique ;
 - au Président de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz,
 - aux Présidents des chambres consulaires (commerce et industrie, métiers et artisanat, agriculture) ;
 - au Président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Retz en charge de la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Retz ;
 - au Président de la section régionale de conchyliculture.
- **PRÉCISE** que, conformément à l'article R113-1 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera également notifiée, pour information, au centre régional de la propriété forestière.
- **DIT** que, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération

fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

- **SOLLICITE** l'Etat conformément à l'article R132-15 du code de l'urbanisme, ainsi que du conseil départemental et du conseil régional une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la révision du PLU.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU.
- **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

V - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CHARTRE DE COOPÉRATION DU BÉNÉVOLE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La bibliothèque municipale est un service municipal de lecture publique chargé d'assurer l'accès de tous à la culture et aux loisirs, de contribuer à l'information, l'éducation et la formation de tous les citoyens.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Afin de formaliser la collaboration entre la commune et les bénévoles de la bibliothèque ;

Afin de reprendre les dispositions générales d'utilisation de cette structure (conditions d'accès, modalités de prêt...) ;

- **APPROUVE** la charte de coopération du bénévole en bibliothèque publique et le règlement intérieur.

VI - PERSONNEL COMMUNAL

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS COMPLET

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire aux besoins du service technique municipal et assurer une continuité de service, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux ;

- **DÉCIDE :**

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste de catégorie C - Adjoint Technique Territorial - à compter du 1er Décembre 2019, dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- Les travaux d'entretien du patrimoine bâti de la commune
- La mise en sécurité des chantiers et surveillance
- La participation aux autres activités des services techniques
- La mise en place des animations estivales

VII - INTERCOMMUNALITÉ

7.1 - PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

7.1.1 - Rapport de la CLECT 2019

La CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées des communes vers l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres.

Dans ce cadre, et conformément au principe de neutralisation financière acté dans le pacte financier et fiscal, il est nécessaire d'ajuster les attributions de compensation des communes afin de tenir compte des évolutions applicables à compter du 1er janvier 2019, à savoir :

- **Les modifications statutaires** liées à l'harmonisation des compétences post-fusion (compétences facultatives et d'intérêt communautaire) ;
- **La nouvelle politique de fonds de concours** de l'agglomération validée le 24 septembre 2018 en Conseil des Maires élargi aux Vice-Présidents ;
- **Le reversement de 20 % des produits liés aux nouvelles installations d'IFER éoliennes** ;
- **La poursuite du service de navette estivale** sur la ville de Pornic ;

La création du service commun « recherche de financements et assistance au montage de projets », cofinancé par l'EPCI et les communes adhérentes.

Le calcul détaillé des transferts de charges figure dans le rapport présenté.

Au regard de ces éléments, la **CLECT du jeudi 4 juillet 2019** a arrêté, à l'unanimité, les **montants définitifs des attributions de compensation** à reverser aux communes membres de la communauté d'agglomération « Pornic aggro Pays de Retz » au titre de l'année 2019, tels que précisés dans le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le rapport 2019 de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic Aggro Pays de Retz ».**

7.1.2 - Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD) et désignation d'un représentant

Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, la Communauté d'agglomération Pornic Aggro Pays de Retz s'est vu confier, dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de politique de la ville « l'animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

Cette compétence rend obligatoire la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentants au moins la moitié de la population totale concernée.

Le 9 mai dernier, le conseil communautaire de l'agglomération Pornic Aggro Pays de Retz a délibéré pour créer son CISPD afin de mener à bien les :

Actions de prévention à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, passés à l'acte ou récidivistes

- Actions pour améliorer la tranquillité publique
- Actions de prévention des violences faites aux femmes et aux filles, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes
- Actions de lutte contre la radicalisation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet de création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.**

- **DÉSIGNE Madame Pascale BRIAND, Maire, pour siéger au CISPD.**

7.1.3 - Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et assimilés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE de la communication du rapport 2018 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.**

7.2 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - ATLANTIC'EAU - RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE ACTE de la communication du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable intégrant également le rapport d'activités 2018.**



État civil 2019

NAISSANCES

| | | | |
|-----------------------|------------|------------------------------|------------|
| Nelson MOFREITA | 23/12/2019 | GUITTENY Sylvain | 10/12/2019 |
| FERRÉ Armel | 03/12/2019 | BODIN Daniel | 22/11/2019 |
| VISTE BOUDEAU Gabriel | 30/11/2019 | GUILBAUD Yolande veuve MILIN | 21/11/2019 |
| LÉAUTÉ Maxence | 14/11/2019 | SANGOUARD Muriel | 04/09/2019 |
| LOQUET EVAIN Ylann | 05/09/2019 | GRISON Sylvain | 21/06/2019 |

DÉCÈS

| | | | |
|-------------------|------------|---------------------|------------|
| GROSPEAUD Sylvain | 27/12/2019 | GUIBERT Jean-Pierre | 16/08/2019 |
| JEANTE Jeannine | 20/12/2019 | ROLLAND Nicolas | 18/08/2019 |
| | | SOLGRAIN Fabrice | 26/07/2019 |
| | | VALLÉ Jacques | 17/07/2019 |



Vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une formation ?

La Mission Locale est un espace d'accueil, d'information, d'orientation ouvert aux *jeunes de 16-25 ans.*

L'originalité des Missions Locales réside dans une approche globale de la situation des jeunes qui permet d'aborder, en plus des questions liées à l'**EMPLOI** et à la **FORMATION**, leurs préoccupations périphériques telles que la **SANTÉ**, le **LOGEMENT**, la **CITOYENNETÉ**...

Vous trouverez à votre service des conseillers qui vous accompagneront dans toutes les démarches.

Rendez-vous dans votre Mission Locale de proximité !

Retrouvez-nous sur :

Tél. 02 40 02 38 45
www.mlpayretz.com





Rentrée scolaire

La rentrée s'est bien déroulée avec un retour à la semaine des 4 jours, conformément au souhait majoritaire des parents et des enseignants.

Les horaires sont les suivants : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

Les effectifs sont stables avec un total de 118 élèves.

Les classes sont les suivantes :

- **Petite Section/Moyenne Section :**
11 + 15 - soit 26 élèves
Enseignantes : M^{me} BURIC Laetitia (Lundi-Mardi) et M^{me} PELON Julie (Jeudi-Vendredi)
ATSEM : M^{me} BRETHOMÉ Laurence
- **Grande Section/CP :**
5 + 13 - soit 18 élèves
Enseignante : M^{me} DE MARCOS Aurélia
ATSEM : M^{me} COLIN Florence

- **CE1 :** 25 élèves
Enseignante : M^{me} LACORD Florence
- **CE2-CM1 :** 14 + 11 - soit 25 élèves
Enseignantes : M^{me} HESCHUNG Stéphanie (Lundi-Mardi-Jeudi) et M^{me} BURIC Laetitia (Vendredi)
- **CM1-CM2 :** 8 + 16 - soit 24 élèves
Enseignants : M. HERVE Laurent (Lundi-Mardi-Vendredi) et M^{me} BURIC Laetitia (Jeudi)

La fête de l'école se déroulera le samedi 6 juin 2020.

Communiqué du Département

Accompagnement social

Les centres médico-sociaux du Département deviennent les **Espaces Départementaux des Solidarités (EDS)**



Pour renforcer la qualité de son accueil social et créer plus de liens avec ses partenaires, le service social du Département évolue.

À compter du 2 septembre, les centres médico-sociaux deviennent des Espaces Départementaux des Solidarités. Ce changement de nom ne modifie ni le lieu ni les modalités d'accueil déjà en place.

Les services du Département près de chez vous

Les professionnel-le-s du Département, médecins, sages-femmes, puériculteur-riche-s de la protection maternelle et infantile, secrétaires médico-sociales-aux et assistant-e-s sociaux-ales continuent donc de vous accueillir à l'adresse suivante :

Espace Départemental des Solidarités de Pornic – Sainte Pazanne

Site de Pornic
21 route de Saint-Père-en-Retz
44210 PORNIC
Tél. 02 40 82 20 30

Site de Sainte-Pazanne
11 rue de l'auditoire
44680 SAINTE-PAZANNE
Tél. 02 28 25 09 80

Infos sur loire-atlantique.fr/eds



Qualité de l'Air

Les premières infos au vu des enregistrements sont rassurantes et nous informent des qualités à priori excellentes (niveau de CO² très bas et recyclage de l'air ambiant dans les espaces accueillant des enfants) ; nous attendons le dépouillement définitif des résultats pour apprécier si des mesures sont à prendre pour améliorer encore la situation.

l'info

LA LETTRE D'INFO
DES TERRITOIRES
D'ATLANTIC'EAU

#05 atlantic'eau
SPÉCIAL 50 ANS

O l'Info N°05 - Octobre 2019 - Directeur de la publication : Jean-Michel BISSON - Rédaction : Line Communication et atlantic'eau - Conception et réalisation : www.line-communication.fr - Tirage : 1300 exemplaires - Impression : Imprimerie Le Contemporain

Plongez au cœur du nouveau site internet d'atlantic'eau !

Il existe désormais un site internet unique où les abonnés peuvent retrouver toutes les informations sur leur service public de l'eau potable :

www.atlantic-eau.fr

En se connectant à leur espace client, les abonnés peuvent effectuer de nombreuses démarches, notamment régler leur facture.



Une présentation claire du service
- Fonctionnement
- Dernières actualités



Des informations essentielles
- Prix de l'eau
- Fiches sur la qualité de l'eau



Des démarches facilitées
Régler sa facture, emménager ou quitter son logement, demander un raccordement, contacter le service client.

atlantic-eau.fr

Décrypter la facture d'eau

La facture d'eau se compose le plus souvent de 3 parts

- **Distribution de l'eau** : relative à l'eau potable
- **Collecte et traitement des eaux usées** : relative à l'assainissement
- **Organismes publics** : relative aux redevances de l'Agence de l'eau pour la lutte contre la pollution et la modernisation des réseaux de collecte.

La prochaine facture d'eau sera délivrée en décembre 2019. Comment aider les abonnés à interpréter ses différentes rubriques ? Focus sur les éléments essentiels à retenir.

Les abonnés reçoivent une ou deux factures par an selon leur mode de règlement.

• **Abonnés mensualisés** : 1 facture par an en décembre (pour la plupart des abonnés). Les mensualisés ont été calés sur la consommation de l'année antérieure. La facture a lieu après la relève de la consommation et le calcul du solde dû (en déduisant les mensualités déjà réglées).

• **Autres abonnés** : 2 factures par an, en juin et décembre.
- Une 1^{re} facture comprenant l'abonnement d'un semestre d'avance ainsi qu'un acompte de 55% de la consommation annuelle de l'année antérieure.
- Une 2^e facture comprenant l'abonnement d'un semestre d'avance ainsi que le solde de la consommation calculée suite à la relève annuelle.

Atlantic'eau est compétent uniquement pour la part « Distribution de l'eau » qui comprend :

- **L'abonnement** : part fixe variant selon la taille du branchement
- **La consommation** : part proportionnelle à la consommation de l'abonné (tarif au m³)



LE CHIFFRE DE L'EAU

102 LITRES JOUR /PERS.

C'est ce qui a été consommé par jour et par personne en 2018 au titre de la consommation domestique (particuliers, mais aussi commerces, artisans...). Cette consommation est stable depuis plusieurs années.

IL EN PARLE



Raymond CHARBONNIER, vice-président d'atlantic'eau en charge des relations avec les usagers du service

Comment concevez-vous la relation avec les usagers du service ?

La responsabilité d'un service d'eau est bien sûr de garantir la disponibilité de l'eau 24h/24 toute l'année et de solutionner les problèmes techniques le plus rapidement possible.

Nous souhaitons aussi garantir l'égalité des usagers devant le service. Ce principe est un engagement politique fort au sein d'atlantic'eau. En 2017, nous avons notamment voté un nouveau règlement de service unique sur l'ensemble du territoire ainsi qu'un nouveau barème de prix unique pour toutes les prestations. La solidarité territoriale mise en place permet ainsi à plus de 250 000 abonnés répartis sur 152 communes de bénéficier du même service à un tarif identique.

Quels sont les engagements d'atlantic'eau en matière de relation avec les usagers du service ?

Nous avons confié la gestion courante du service, c'est-à-dire la distribution de l'eau et la relation client, à des délégataires (Saur et Veolia) qui sont soumis à des obligations contractuelles en la matière. Il s'agit, entre autres, de respecter des délais de réponse ou d'interventions. Atlantic'eau contrôle la qualité de leurs prestations et intervient comme premier médiateur en cas de réclamation qui n'aboutit pas.

Comment garder le lien avec les usagers malgré ces délégations de service ?

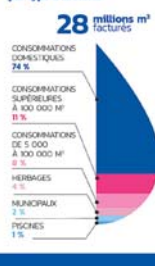
La politique de communication d'atlantic'eau évolue pour mettre plus en valeur le rôle de la collectivité dans la gestion de l'eau potable. Le logo d'atlantic'eau est désormais visible aux côtés du logo du délégataire (Saur ou Veolia) sur la facture et sur tous les courriers envoyés aux abonnés. Ce marquage clarifie la relation entre atlantic'eau et délégataires, offrant plus de visibilité à la collectivité.

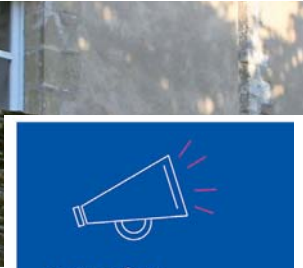
Quelles actions avez-vous mises en place pour faciliter la relation avec les usagers ?

En 2019, nous avons renforcé le contrat d'abonnement et le guide pratique afin de faciliter les démarches des abonnés. Nous réfléchissons aussi à la refonte de la facture dans le futur. L'action la plus marquante est sans doute la sortie d'un nouveau site internet en mai dernier : www.atlantic-eau.fr. C'est désormais la porte d'entrée unique pour tous nos abonnés. Ce n'est pas qu'un simple site institutionnel. Les usagers peuvent y retrouver des informations utiles (prix de l'eau, qualité de l'eau), des conseils (que faire en cas de fuite ?) mais aussi réaliser leurs démarches en ligne comme le paiement de leur facture par exemple. Ce site redirige pour la partie « espace client », vers les sites des délégataires qui ont été aménagés. C'était important de reprendre en main cette communication pour réaffirmer notre maîtrise de la gestion du service.

L'INFOGRAPHIE

Répartition du volume facturé par type d'abonnés





RENCONTRE AVEC

2 CHARGÉES DE CLIENTÈLE :
MAËLLE HUGUET, SAUR
 ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
SONIA BERTRAND, VEOLIA
 ACCUEIL PHYSIQUE



Les métiers de l'eau



En juin et décembre, nous avons plus d'appels au moment de la facturation. Quelques appels peuvent être un peu virulents. Certains clients ne comprennent pas le montant de la facture ou n'ont pas anticipé son montant. Malgré ces difficultés ponctuelles, j'aime la relation client et pouvoir transmettre au téléphone une attitude, un sourire. Ce qu'il y a de plus agréable, c'est cette relation humaine et pouvoir être remercié par le client quand on a débloqué une situation ou un dossier complexe.

Sonia Bertrand, VEOLIA.
 Les questions sont très variées. Nous accompagnons les consommateurs tout au long de leurs démarches. Ce qui est important pour nous, c'est qu'ils se sentent entendus et entendus. Nous gérons des dossiers liés aux constructions comme les demandes de branchement. Nous préparons aussi les campagnes de relevés de compteurs. Après les relevés, nous analysons les anomalies de consommation et alertons les abonnés en cas d'augmentation significative. Nous préparons les factures et gérons aussi certains dossiers d'impayés. Si besoin, nous informons et sollicitons les services d'atlantic'eau. Nous distribuons aussi des kits pour économiser l'eau. Cela peut aider les personnes à faire des économies, et comprendre qu'ils sont acteurs de leur consommation. Ce côté pédagogie est un des petits plus que l'on peut apporter à l'agence locale.

Quelles sont les questions les plus fréquentes ?

Maëlle Huguet, SAUR : Elles sont liées à l'abonnement, la résiliation de contrat, le dépannage pour une fuite, et la facturation.

BON À SAVOIR

Le site internet d'atlantic'eau comprend une partie FAQ (Foire aux questions) pour répondre aux interrogations les plus fréquentes des abonnés : www.atlantic-eau.fr/vos-questions-nos-reponses



ÇA FAIT DÉBAT

FERMETURE DE BRANCHEMENT

Toute personne qui emménage dans un nouveau logement doit souscrire un contrat d'abonnement au service de l'eau potable afin de pouvoir bénéficier du service. Dans tous les cas, il faut contacter le distributeur d'eau désigné par atlantic'eau sur sa commune (Saur ou Veolia), démarche possible notamment à partir du site internet www.atlantic-eau.fr.

Un contrat d'abonnement est systématiquement envoyé par courrier ou courriel. Il doit être complété, signé et accompagné obligatoirement des pièces demandées (notamment un justificatif d'identité), puis retourné au distributeur d'eau (Saur ou Veolia).

Plusieurs relances sont prévues pour limiter les oublis. Si malgré les relances, le dossier n'est toujours pas complet, l'abonnement ne peut pas devenir effectif et une intervention pour fermeture de branchement est programmée. Avant de fermer, le distributeur se présente au domicile du demandeur afin d'essayer de clôturer le dossier. En cas d'échec, le branchement est fermé (uniquement du lundi au jeudi) et un avis de passage est laissé afin de pouvoir intervenir en moins de 24 h pour remettre en service le branchement.

POUR VOS PUBLICATIONS, DEMANDEZ VOTRE KIT DE COMMUNICATION (AFFICHE, ANNONCE PRESSE, PUBLI-RÉDACTIONNEL) À BERENGERE.VITO@ATLANTIC-EAU.FR

ACTUS "FLASH"

Au terme d'une procédure de modification statutaire, atlantic'eau devient un syndicat à la carte avec la compétence « production » à titre optionnel au 31/12/2019.

Plusieurs syndicats locaux ont décidé de transférer cette compétence, mais tous n'ont pas encore délibéré. Il est donc et déjà prévu au 31 décembre 2019 la dissolution des syndicats suivants : Région d'Ancois, Région de Guéméné Penfao, Val Saint-Martin, Pays de Rutz, Pays de la Mée, Région de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois.

L'AGENDA

- le 22/11 : comité syndical à Châteaubriant
- le 06/12 : comité syndical à Nort-sur-Endre

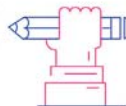
AU NIVEAU !

La baisse des niveaux des nappes, en deçà des valeurs moyennes enregistrées, s'est accrue fin août-début septembre.

Les niveaux les plus bas ont été constatés sur les secteurs de Machecoul et de Mazerolles. À Machecoul, le niveau de 2019 est passé en-dessous des niveaux les plus bas mesurés depuis une vingtaine d'années (mesures réalisées entre 1994 et 2018).



LE GESTE DE L'EAU



Déménagez l'esprit léger, résiliez !

Vous déménagez ? N'oubliez pas de résilier votre contrat. Lors du départ définitif de votre logement, pensez à contacter le service clientèle (Veolia ou Saur) afin de procéder à la résiliation de votre contrat. Munissez-vous de votre facture car les informations suivantes vous seront demandées :

- votre référence d'abonné
- l'index de votre compteur au départ de votre logement
- votre nouvelle adresse afin que la facture de résiliation vous soit adressée

Une démarche indispensable pour éviter de nouvelles factures :

Il est dans votre intérêt de vous assurer que la demande de résiliation a bien été prise en compte par le distributeur d'eau. En effet, si l'intégralité des éléments ne sont pas joints à votre demande, la résiliation ne sera pas effective.

- À défaut de résiliation, vous resterez abonné au service et donc responsable financièrement de l'abonnement et de la consommation, jusqu'à la demande d'abonnement des occupants suivants.



Les seniors des Moutiers-en-Retz (de 75 ans et plus) expriment leurs besoins en services pour les prochaines années

En avril 2019, la « commission seniors » de la commune des Moutiers et l'association gestionnaire de la Résidence du Soleil à la Bernerie (AIEPA) ont diffusé un questionnaire à tous les monastériens âgés de plus de 75 ans.

233 personnes sont concernées sur les 1618 habitants de la commune. 93 personnes se sont exprimées. 58 % sont en couple et 37 % vivent seules.

L'enjeu est important : connaître leurs besoins afin d'orienter les prochains projets pour « bien vieillir » sur le territoire communal.

En matière de logement : rester dans sa maison le plus longtemps possible

Rares sont les personnes qui évoquent un projet de logement en résidence-services ou en maison de retraite.

En matière de transports : utiliser des moyens alternatifs à la conduite de son véhicule

Actuellement très autonomes dans leurs déplacements, certain.e.s se projettent. Quand les problèmes de santé obligeront à arrêter la conduite, ils envisagent une formule alternative : du type Retz'Chauffeurs pour les déplacements de proximité et des transports en commun plus fréquents vers Pornic, Bourgneuf, Nantes et St Nazaire.

En matière de santé : des services infirmiers et médicaux existants, mais mal connus

Les services infirmiers sont bien implantés sur la commune. Les médecins sont accessibles sur d'autres communes, tant que l'on peut se déplacer.

Leurs services ne sont pas tous connus, spécialement le week-end.

En matière de vie quotidienne : des services existants, qui seront utilisés en fonction du changement de situation

Actuellement, les personnes ayant répondu sont majoritairement autonomes, ou ont une aide professionnelle, en particulier pour l'entretien du logement.

Les services de la vie quotidienne - portage de repas à domicile, assistance et téléalarme, transports solidaires ou à la demande - sont connus, et utilisés par un petit nombre, lorsque c'est nécessaire.

La demande est importante pour tout ce qui concerne l'aide aux démarches administratives en ligne et l'utilisation d'internet. Et dans une moindre mesure pour les petites réparations et dépannages du quotidien ainsi que pour l'entretien du jardin.

En matière de vie sociale : le lien est assuré par les familles, amis, voisins et les associations nombreuses sur la commune

La très grande majorité ont une activité de loisirs au moins une fois par mois.

Et 1/4 des répondants est bénévole dans une association.

En matière d'information : des seniors bien renseignés

Les 3/4 des répondants se disent bien informés sur les activités et services disponibles sur la commune.

La mairie est le vecteur d'information principal.

Le Clic de Pornic agglo Pays de Retz est peu sollicité, alors que sa vocation est de conseiller, d'informer et d'orienter les aînés et leurs familles.

En conclusion

Les participants à l'enquête ont été sensibles à cette démarche, souhaitant qu'elle permette d'adapter les réponses aux évolutions de leurs besoins.

Les résultats seront pris en compte dans la réflexion du projet communal concernant les seniors.

L'AIEPA, en plein renouvellement de son projet associatif, s'appuiera sur cette enquête pour offrir ses services aux aînés des communes des Moutiers et de la Bernerie.



Garder et retrouver la forme, partager des moments uniques en famille, tout un programme !



UN PARCOURS DE SANTÉ LE LONG DE LA PLAGE !

Installé sur quatre sites : au Lancastria, à l'extrémité de l'avenue du Dr Dinet, de la rue des Fresches, et de la rue des Plantes Débarquées, cet équipement se compose de différentes structures en bois permettant relaxation et étirements, cardio ou musculation.

Un panneau indique la façon d'utiliser chaque module, la difficulté, les précautions à prendre pour l'utilisation en

toute sécurité, le nombre d'exercices préconisés, le niveau d'intensité pour amateur ou confirmé.

Des tables de pique-nique sur le site « Dinet » et « les Fresches » complètent ce dispositif, ouvert toute l'année et libre d'accès.





HUPPES au PRINTEMPS 2019

En cette matinée de mai, j'ai chassé en criant de ma fenêtre un oiseau noir, un merle moins gros qu'un corbeau certes, d'un perchoir qu'il avait emprunté à un autre, à un oiseau familier et particulier.

Est-ce la couleur de ses ailes qui m'a effrayée, son aspect repoussant qui m'a surprise ou l'étonnement de le voir soudainement ?

Ai-je été apeurée de supposer qu'il s'apprêtait à commettre une vilaine action sur ce rebord de pierre où, depuis trois mois se jouaient la naissance et la vie de deux nourrissons avérés.

Était-il prêt à tuer des oisillons calfeutrés dans l'embrasure en granit d'une ouverture condamnée par une vulgaire planche de bois contreplaqué ?

Une meurtrière en somme dans une masure délabrée qui avait forgé le nid des fruits d'un couple ailé et zélé. En fait, j'ai eu très peur qu'il anéantisse tel un rapace une couvée de bébés qu'une huppe fasciée avait si bien camouflée depuis leur délivrance. Sans arrêt affamés les oisillons cachés quémangent leur pitance toute la journée.

Leurs piailllements ont dû alerter ce merle mal léché qui jouissait d'un costume à faire pleurer.

En effet au début du printemps, la huppe de l'an passé est revenue, plutôt deux huppées un couple peut-être, mais n'étant point férue en sciences naturelles, je ne puis affirmer qu'il

s'agisse là, d'un mâle et d'une femelle pour sûr ou de deux femelles.

Ont-elles un signe extérieur qui différencie leur genre, à souhaiter que leur genre désigne celui qui couve de celui qui leur donne la becquée ?

Sont-ce ces mêmes huppées que la saison dernière ? Elles auraient alors, apprécié ce logis précaire et repéré avec autrui cette casemate en dur.

Chaque jour, je scrute je mate, j'épie le moindre mouvement, la moindre circonvolution de leurs allers-retours incessants vers cette cage improvisée symboliquement apprivoisée. Leur chant reconnaissable nous faisant part de leur passage.

De les regarder émerveillée, se poser sur cet appui de fenêtre, de les admirer autant comme autant, de les voir tourner virer de la tête, un vermisseau pendillant à la pointe de leur long bec, noir et fin, ce fabuleux opéra m'offre un tourbillon de beauté ; surtout lorsque toute huppe déployée, leurs extrémités noires dressées les enluminent davantage.

Un simple rayon de soleil donne à leur plumage une brillance parfaite, l'éventail brun doré de leur queue se plisse à chaque envol, leur corps frémissant à chaque bruit suspect. La nature les a soulignées d'un magnifique corsage que le plus petit défaut ne leur ferait ombrage, leur nuque bien dessinée leur confère un port de tête remarquable, des rayures noires et blanches viennent prolonger ce bel ouvrage et plumes à la symétrie exemplaire peaufinent leur corps sage.

Et puis un matin plus rien, plus de pépiements significatifs, plus de vols continuels, plus de nourrissages hâtifs, plus de sensations fortes, le spectacle s'en est allé, le silence se fit entendre et le rideau est tombé.

Disparues les huppées fasciées, envolées avec leur nichée, attendre, désabusée une année encore, que la fascination évolue jusqu'à l'acmé.

*LING Dong Lan
(HERMANN Thon La)*



Les
Ciseaux à Bois **30 ANS**
D'EXPERIENCE
ÉBÉNISTE D'ART



www.lesciseauxabois.com
Tél. 06 98 87 67 21
lesciseauxabois@gmail.com

57 route de la Bernerie
44760 LES MOUTIERS EN RETZ **Frédéric RICHEUX**

RESTAURATION DE MEUBLES - MARQUETERIE
VERNIS AU TAMPON - CRÉATION - POSE DE PARQUET

La Bonne Auberge
Valérie et Thibault Bailly

Gastronomie et Convivialité
Ouvert toute l'année



Salles pour séminaires - Repas de famille
Terrasse ombragée

5 Avenue de la Mer
44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 82 75 43
www.labonneauberge.eu

Mélinda Peinture



CHEQUE EMPLOI SERVICE
ACCEPTÉ

meligwen@msn.com
06 31 82 03 31
Les Moutiers en Retz 44760

Peinture, papiers peints
Ravalements extérieurs
Pistolet airless
Travail soigné

Maçonnerie
GUILLOU Joseph
25, rue de la Source
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
Tél. : 02 40 82 79 14



Carrelage - Placoplatre - Couverture

RETZ ELEC'
PIERRE Simon

ELECTRICITE GENERALE
NEUF - RENOVATION - DEPANNAGE 7/7
CHAUFFAGE - VENTILATION

TEL : 06.18.90.31.39 / 02.51.74.50.87

4 IMPASSE MAGELLAN
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
retzelec@gmail.com

Allais Joseph SARL

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS,
TRAVAUX AGRICOLES

LA CORBEILLIERE • 44210 PORNIC
Tél. 02 40 82 00 87 • FAX 02 40 82 85 03

Moutiers Plomberie

06 76 55 77 53

moutiers-plomberie@orange.fr
Sylvain Le Men
6 rue de l'Ouche Jacqueline
44760 Les Moutiers en Retz

PINSON et FILS
47, route du Bois des Tréans - 44760 Les Moutiers en Retz

MAÇONNERIE
CARRELAGE - COUVERTURE

Port. 06 22 51 19 83

PORTES OUVERTES

SAMEDI 18 JANVIER
10h - 18h

Viens adhérer pour 2020,
rencontrer les animateurs,
partager la galette des Rois et
découvrir les nouveautés pour
cette nouvelle année

ON COMPTE SUR TOI !!

60-64 impasse du Vigneau / Sainte-Pazanne
02 40 02 62 92 - animationjeunesse@pornicagglo.fr

www.pornicagglo.fr

PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ





ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Pour **VOTER** les **15 et 22 MARS**
vous avez jusqu'au **7 FÉVRIER 2020**
pour **VOUS INSCRIRE SUR LES**
LISTES ÉLECTORALES :



Sur internet

www.demarches.interieur.gouv.fr
rubrique « Élections »



En mairie

en personne ou en mandatant un tiers



Par courrier

en écrivant à votre mairie



Informations

www.demarches.interieur.gouv.fr
www.service-public.fr
ou contactez votre mairie



Les retables de Prigny¹

L'état sanitaire dégradé des retables de la chapelle de Prigny, a conduit la commune à confier au cabinet Antak, architectes du patrimoine à Nantes, une étude de diagnostic en vue de définir les pathologies dont souffrent ces œuvres et plus généralement le bâti de la chapelle. Une restitution de ce diagnostic figure dans le dossier de ce numéro du bulletin municipal.

Etienne Bedoy et les retables de Saint Jean-Baptiste de Prigny

La chapelle de Prigny, siège d'une ancienne paroisse, comporte trois

retables, parmi les objets classés monuments historiques depuis 1913. Deux d'entre eux ont été réalisés dans la seconde moitié du XVII^e siècle par le sculpteur et architecte Etienne Bedoy. Il n'est pas inimaginable que le troisième retable, non documenté dans les archives, ait pu être réalisé à la fin du siècle ou au début du XVIII^e par son fils Etienne, établi architecte à Nantes.

Le nom d'Etienne Bedoy apparaît dans les comptes de la fabrique de Prigny rendus en 1665. Au début des années 1660, sont passés deux

marchés avec celui-ci pour la réalisation de retables. Le premier concerne la reconstruction du maître autel : « Item a payé audict estienne Bedoui la somme de quatre vingtz dix livres pour avoir rebasti l'autel de monsr st Jan quil vous supplie luy allouer... » Le second la construction de l'autel de la Vierge : « Item demande allocation de la somme de deux cents vingtz livres quil auroict payé au sr estienne Bedouy me Architecte pour avoir construit l'autel de Nostre dame en leglize duy prigni suivant sa quittance en datte du douzme jour de may mil six centz soix et cinq... »

L'autel de « Monsieur Saint Jean » n'est autre que le maître-autel central (fig. 1). L'autel de la Vierge correspond au retable ouest (fig. 2) dont la statue sommitale est une vierge à l'enfant en bois polychrome datée de la fin du XV^e siècle. Les archives de la paroisse ne portent pas trace de la construction du troisième retable (fig. 3), sans doute originellement consacré à Saint Sébastien. Ce retable est aujourd'hui dominé par une statue de Saint Augustin. Réalisé en imitation de celui de la vierge situé en vis à vis, il est de facture plus simple et paraît avoir été réalisé dans la première moitié du XVIII^e siècle à l'emplacement d'une ancienne ouverture. Les comptes, rendus en 1665, mentionnent des achats de tuffeau à Nantes, un transport sur la Loire et un charroi depuis Vue. La dépense totale pour la réalisation des deux autels s'élève à près de 400 livres.



Fig. 1 le retable de « Monsieur Saint Jean »

¹ Cet article est extrait d'une étude comparative consacrée aux retables de l'église Saint-Pierre et de la chapelle de Prigny : Christian Davy et Patrice Pipaud, « Retables et retableurs aux Moutiers », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 2019. Le texte intégral de cette étude est disponible à la Bibliothèque municipale des Moutiers.



Etienne Bedoy père est originaire de la paroisse des Brouzils (aujourd'hui en Vendée) où il est établi maître architecte, c'est lui qui est bénéficiaire des marchés des deux retables, plus sûrement que son fils portant le même prénom mais alors âgé de moins de vingt ans. Il est probable cependant, que le père et le fils travaillent ensemble sur les retables de Prigny. Ce fils aîné naît en 1642 aux Brouzils. Il sera architecte comme son père et son frère cadet Daniel.

Les retables de Bedoy appartiennent à une approche rustique, pour autant, ils ne sont pas exempts d'une grandeur qui, avec le choix de l'imagerie, a donné sa popularité à la chapelle.

L'imagerie des retables de Prigny

Limitée au rôle de lieu de pèlerinage après son abandon, la chapelle de Prigny garde ses statues qui jadis cheminaient dans la campagne au son des échilettes. Les archives

témoignent déjà des sorties de « Monsieur Saint germain » par les champs et les chemins. La ferveur populaire qui s'exerce collectivement dans les processions a son pendant individuel dans la ferveur qui entoure certaines statues. À Prigny, l'exemple de Guérolé et de Marcoul évoque un recours aux saints thaumaturges empreint de relents de magie. Le premier, peut-être arrivé ici dans les bagages des paludiers du Bourg-de-Batz venus mettre les marais salants « à la mode de Guérande » au début du XVIII^e siècle, voit son pied hérissé des épingle de celles et ceux qui veulent se marier dans l'année. Le cas le plus suspect d'idolâtrie est celui de Saint Marcoul, qui ne se limite pas à la guérison mais donne aussi le pouvoir de guérir. Il est le saint du sacre des rois, le guérisseur des écrouelles. Le pouvoir de guérison donné au souverain est passé dans la croyance populaire. Le privilège de « toucheur » ou guérisseur est donné par Marcoul au septième garçon d'une lignée non coupée par la naissance

d'une fille. L'enfant naît avec un lys sous la langue, évidente allusion au roi de France. Les « marcouls » que l'on trouve en Pays de Retz sont ceux contre lesquels Bossuet s'insurge en parlant du « soi-disant pouvoir de ces septièmes garçons ».

À Prigny, le culte populaire a résolument dévoyé la légende puisqu'on y prie Marcoul pour redonner aux hommes la puissance et accorder aux femmes la naissance d'un enfant blond et frisé. La restauration de la statue de l'enfant en 2005 a permis d'éclaircir un peu du mystère du cheminement mental à l'œuvre ici : une étude des résidus de couches de peintures a permis de définir trois couches successives et si le dernier repeint donnait à la chevelure de l'enfant une belle couleur blonde, il était bel et bien brun dans la polychromie d'origine !

Patrice Pipaud



Fig. 2 le retable de la Vierge



Fig. 3 le retable de Saint Augustin (ancien autel de Saint Sébastien)



Le Conseil Municipal des Enfants 2019-2020

CONSEIL
MUNICIPAL
des Enfants



« On se réjouit d'avoir un CME aux Moutiers en Retz... » Un peu plus de 10% seulement des communes françaises disposent de ce cadre d'échanges particulièrement intéressant, source d'initiatives variées.

Par ces mots, lundi 7 octobre, Madame Le Maire, Pascale Briand, accompagnée des membres de la commission vie scolaire, a accueilli les 9 enfants désireux de s'engager pour servir leur commune.

« Recueillir des idées auprès de vos camarades, débattre et définir des projets qui seront ensuite mis en œuvre. Telle est votre mission... »

Tour à tour, chacun se présente et énonce ses premières pistes de travail

- activités sportives sur la plage
- nettoyage des plages et des rues du bourg
- concerts pour les enfants
- sorties scolaires plus nombreuses
- fresque sur les murs de l'école
- repas bio à la cantine
- activités de loisirs avec les retraités
- plantation d'arbres fruitiers



La première séance de travail a eu lieu le 4 novembre pour la mise en place des commissions solidarité, environnement, sport et loisirs et finaliser les premières actions :

- participation à la commémoration du 11 novembre
- préparation du repas des aînés
- distribution des colis de Noël

La liste des jeunes conseillères et conseillers

Jules Bilheur
Lauryne Gautier
Isalyne Hervé
Roderick Jouin
Evan Lamis
Aure Le Gloan
Romane Lucas
Maeween Moinier
Bruce Thomasic Giraudet

Nadine Fleurs
La maison du végétal

Toutes Compositions
 Florales

Route de Machecoul
 44580 BOURGNEUF en RETZ

02 40 21 49 23

www.nadinefleurs.fr

VENTE AUX PARTICULIERS DU LUNDI AU DIMANCHE MIDI
 Tél : 02 40 21 49 23

ETS. Horticole
 Claude Masson

Flora 2010
 L'AGRICULTEUR FLORAL
 L'Union de la Livraison Florale
 Florajob!

l'île du bien-être
 Institut de Beauté et de bien-être

Chemin de la Culée - Bourgneuf en Retz - 44580 Villeneuve en Retz
 02 51 74 03 38 • contact@iledubienetre44.com
www.iledubienetre44.com

PHYT'S
 LPG
 ZAO essence of nature

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
 de 9h30/12h30 - 14h/19h
 Mercredi de 9h30/12h30 - 13h30/16h30
 Samedi de 9h à 15h30
 Possibilité de Rav le midi, et le jeudi jusqu'à 20h

RENAULT
 La vie, avec passion

Bourgneuf Automobiles

Réparation toutes marques - Vente véhicules neufs et occasions
 Nouvelle technologies, climatisation, air-bag,
 injection, entretien, pré-contrôle technique gratuit

02 40 21 92 70 Z.A. des Jaunins
 44580 BOURGNEUF-EN-RETZ

www.renault.fr/concessionnaire.bourgneuf-en-retz-garage-rouaud-goisnard.html

AUTO-ÉCOLE BOURGNEUF
 Enseignement de conduite B, AAC, boîte automatique

Susanne Desjardins Enseignante de conduite

2, ZA Les Jaunins - Bourgneuf en Retz
 44580 Villeneuve en Retz

06 62 71 23 21
bersusi@aol.com

Heures de Code
 Mardi 19h • Mercredi 18h • Vendredi 19h30 • Samedi de 10h à 12h

E0304405950

IFI DEVELOPPEMENT OUEST
Aménageur - Lotisseur

2, rue Marie Curie - CS 52411 - 44124 **VERTOU** Cedex
 Tél. **02 51 79 18 96** - E-mail : accueil@ifi-ouest.fr

www.ifi-amenagement.fr



Le numérique

Au mois d'octobre, la bibliothèque Raymond Devos s'est mise à l'ère du numérique.

La Bibliothèque Départementale de Loire Atlantique (BDLA) a prêté une imprimante 3D que de nombreux monastériennes et monastériens sont venus tester ou voir fonctionner.

Alain Meuric, qui est bénévole sur les problématiques numériques

à la bibliothèque, a proposé une conférence pour nous expliquer comment préserver sa vie privée en utilisant internet.

Thibault Dugast, lors de son exposé, nous a donné des astuces simples pour réduire notre impact numérique tout en utilisant Internet.

Ces conférences sont disponibles en version numérique à la bibliothèque,

vous pouvez vous les procurer en apportant une clé USB.

Ce mois d'animations s'est terminé par une soirée jeux vidéo au cours de laquelle les parents sont venus jouer avec les enfants lors d'un moment convivial.

Certains ont même pu s'immerger dans la réalité virtuelle avec le casque prêté par la BDLA.

Les contes revisités

Vendredi 15 novembre les élèves des classes d'Aurélia et de Florence sont venus à la bibliothèque pour un travail sur les contes.

Les bénévoles de la bibliothèque leur ont fait découvrir plusieurs versions du *Petit Chaperon Rouge* (Perrault et Grimm) puis les enfants ont raconté le conte à leur façon.

Lors des prochaines séances, ils fabriqueront des marionnettes et un petit théâtre en carton pour pouvoir jouer ce conte traditionnel indémodable.

Les enseignantes sont reparties avec des livres proposant des histoires tout à fait diverses toujours sur le thème du *Petit Chaperon Rouge*.



Rencontre

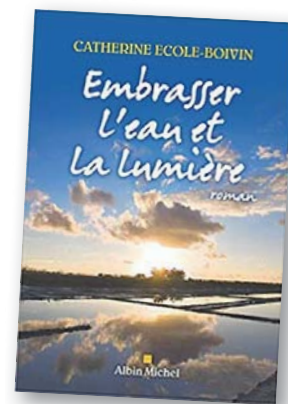
Ne manquez pas la rencontre avec l'auteure de *La Métallo* Catherine École-Boivin qui viendra nous parler, en avant première, de son livre qui nous raconte le marais, avec poésie.

Lors de cette nuit de la lecture qui se déroulera le 18 janvier 2020 et après un repas partagé, un atelier d'écriture vous sera proposé.

Le vendredi 31 janvier à 18h, la famille JOUIN sera à la bibliothèque pour vous conter son périple, en famille, à travers l'Europe.

En Février deux conférences autour du sel avec Jean-Pierre Rivron et Mélanie Daspremont.

En mars et avril : Xynthia 10 ans déjà ! Exposition proposée par l'AMPRI.





Le diagnostic architectural de la chapelle de Prigny

Inquiète de l'état dégradé des retables de la chapelle de Prigny, la commune a fait appel au cabinet ANTAK architectes du patrimoine à Nantes, associé au bureau d'études CoRéum après un appel d'offres en mars 2018. L'objet était la réalisation d'un diagnostic architectural de la chapelle. « L'objectif du diagnostic global était de pouvoir étudier les désordres et dégradations du retable au regard des pathologies affectant l'édifice lui-même à la fois en termes de stabilité, structure et questions liées à l'humidité. ¹ »

Historique et description de l'édifice

Réalisé à partir des données communiquées par la commune, la description générale de l'édifice a permis d'amorcer une réflexion sur les données factuelles issues des archives et des observations du bâtiment. Cette approche a permis de définir une chronologie sommaire de la chapelle en distinguant 3 périodes de construction :

Antérieure au XIV^e : partie de la nef située au-dessus des retables

Antérieure au XVI^e : clocher

XVIII^e : allongement de la nef et façade sud-ouest (entrée), contreforts et sacristie.

Dessins de l'état existant

À partir de relevés, l'architecte a réalisé le plan de l'édifice, les élévations de chaque façade, des coupes et des plans précis de deux retables.



Élévation de la façade sur entrée

État sanitaire de la chapelle

L'examen détaillé de la chapelle et des retables, ainsi que celui du mur de clôture a permis d'identifier les principales altérations de l'édifice qui semblent avoir, au-delà de l'état d'usage d'un monument multiséculaire, deux causes principales : une humidité récurrente et un agrandissement ancien de la chapelle (XVIII^e siècle) qui a sensiblement affecté sa stabilité.

État des toitures : Il est préoccupant pour la couverture du clocher qui devra figurer dans l'ordre des priorités. Une réparation de la toiture de la nef doit être envisagée dans l'attente d'une réfection complète.



État des charpente : Le diagnostic n'a pas identifié de problèmes majeurs dans une charpente déjà reprise dans les années 1950.



État des maçonneries : Des désordres sont observés, particulièrement sur la façade sud-ouest (entrée) et nord-ouest (côté route). Certains de ces désordres, sans doute anciens, sont visibles à l'intérieur de l'édifice (clocher). Le dévers du mur nord-ouest a été anciennement compensé par la réalisation de trois contreforts.



État des menuiseries : « Les portes extérieures de la chapelle sont dans un bon état de conservation à l'exception des parties basses qui sont soumises aux dégradations liées aux pluies battantes. ² » les autres ouvertures nécessitent essentiellement des remises en peinture.

¹ Diagnostic, p. 7.

² Ibid., p. 42.



Intérieur de la chapelle : Les principaux défauts consistent dans le soufflage de l'enduit des murs, notamment dans le cas de la façade de l'entrée, un mauvais état de la balustrade du chœur et du sol en terre cuite de la sacristie. Les sols de la nef ont été refaits en 1975. L'installation électrique est sommaire et d'un esthétisme peu compatible avec un monument historique.

Les retables : Dans un premier temps, le diagnostic ne concernait que le retable nord-ouest dit de la Vierge. Un diagnostic complémentaire sera réalisé sur le retable du maître-autel. Il n'est pas envisagé de diagnostic sur le retable sud-est qui a déjà fait l'objet d'une restauration en 1992. Il résulte de l'examen du retable le plus affecté par les désordres qu'il souffre de deux pathologies distinctes : 1/ une altération des matériaux (essentiellement pierre de tuffeau et peintures de décor) en raison d'une saturation en sels due à l'importante humidité des sols et maçonneries, 2/ un défaut conséquent de stabilité de l'ensemble du retable : décollement depuis le mur support, tassements différentiels causant la cassure de pierres.



Le mur de clôture : également compris dans ce diagnostic, le mur de clôture de l'ancien cimetière présente un dévers important côté sud-ouest.

Problématiques identifiées

Humidité : « Malgré toutes les mesures déjà prises au fil du temps pour préserver la chapelle des désordres provoqués par l'humidité,

il s'avère que l'ensemble reste sujet à des remontées capillaires, phénomène souvent difficile à traiter sur ce type d'édifice.³ » Les mesures réalisées à l'humidimètre ont révélé des maçonneries saturées d'eau sur une hauteur de plus d'un mètre. Parmi les causes de cette humidité récurrente, l'environnement marin et une couverture végétale abondante, peuvent être d'abord identifiées. Le réseau de drainage mis en œuvre à partir de 1975 lors des travaux de réfection du sol de la nef est aujourd'hui ponctuellement défaillant en raison de la présence importante de racines en périphérie de la chapelle. L'évacuation des eaux pluviales n'est plus assurée. Le niveau plus élevé du sol côté nord-ouest peut aussi être mis en rapport avec l'humidité des murs, des sols et du retable le plus affecté par les désordres. La présence de sources ou de circulations d'eau dans le sol pourra être recherchée.

Stabilité : Le dévers important du mur nord-ouest est ancien. Il a probablement nécessité la mise en place des contreforts. Son origine est peut-être liée à l'agrandissement de la chapelle et à l'érection d'une nouvelle façade d'entrée au début du XVIII^e siècle. La trace de ces travaux peut être vue par l'arrachement de maçonnerie présent sur le mur sud-est. Le raccordement maladroit entre la nouvelle façade et le clocher est la cause de défauts de la maçonnerie.



Proposition de travaux à réaliser

« Bien que présentant un aspect globalement homogène et bien conservée, la chapelle va nécessiter à

court ou moyen terme d'engager des travaux d'entretien sur des ouvrages qui participent à la conservation de l'édifice :

- les couvertures et notamment celles du clocher qui présentent aujourd'hui le plus de désordres
- les maçonneries : fragilités repérées sur les éléments de structure et décors en pierre calcaire localisés surtout en façade sud-ouest, rejointoiements ou réfections d'enduit à programmer pour garantir la pérennité des ouvrages.⁴ »

La pérennité du mur de clôture devra être assurée par une réfection partielle des parties affectées par le dévers.

La question de l'humidité nécessitera des relevés complémentaires pour la recherche de causes des phénomènes hydrauliques ou des dysfonctionnement du réseau de drainage.

La restauration du retable nécessitera sa dépose et un temps de traitement conséquent avant son remontage. Ces travaux seront faits conjointement ou après ceux du mur support.

Phasage et chiffrage des travaux

Quatre phases de travaux ont été proposées :

- Restauration des toitures et maçonneries du clocher et de la façade nord-ouest de la nef
- Restauration des murs de clôture et réfection du drainage
- Restauration du retable de la Vierge
- Restauration des façades ouest et sud, et de la couverture de la nef

Ces propositions vont faire l'objet d'un examen entre l'architecte et le bureau d'études, la commune et la direction du patrimoine à la DRAC. Une réunion devrait avoir lieu en début d'année 2020.

Une estimation chiffrée a été réalisée, elle doit être examinée par la commission finances.

³ Ibid., p. 38.

⁴ Ibid., p. 48.



Collecte des déchets ménagers

Pour rappel, aux Moutiers-en-Retz, les collectes ont lieu le mardi matin. Les circuits de collecte sont susceptibles d'être modifiés au cours de l'année. Les horaires de collecte des ordures ménagères (poubelles noires - mardi matin) et des emballages valorisables (poubelles jaunes - mardi matin/ semaine pair) sont également parfois différents sur une même journée avec plusieurs camions en circulation.

Ainsi, afin de ne pas manquer une collecte, sortez bien vos conteneurs de déchets ménagers la veille du jour de collecte après 19h et penser à les rentrer le mardi soir.

CONSIGNES DE TRI

Plus de questions à se poser ! Tous les emballages se trient et sont valorisés !

Tous les habitants de Pornic Agglo Pays de Retz peuvent déposer

dans le bac à couvercle jaune tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en carton, briques alimentaires et, tous les emballages en plastique, sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Attention ! Les emballages en verre sont toujours à déposer dans les colonnes d'apport volontaire de couleur verte et tous les papiers sont également à déposer dans les colonnes bleues.

Et en pratique ?

Les consignes de tri dans la commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider :

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 2/ **Inutile de les laver mais surtout bien TOUS les vider (y compris les aérosols) pour assurer la sécurité des agents trieurs et des équipements sur la chaîne de tri (risques de départ de feu, de projectiles...)**
- 3/ N'imbriguez pas les emballages entre eux sinon ils ne pourront pas être correctement triés et recyclés.
- 4/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

Le guide du tri et des déchèteries ainsi qu'un autocollant à poser sur votre bac à couvercle jaune avec les consignes de tri sont à votre disposition dans les locaux de l'agglomération et dans votre mairie.

Un doute, une question ? Retrouvez tous les jours de collecte et les consignes de tri sur le site www.trionsensemble.fr. Le Service Environnement se tient aussi à votre disposition de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 par téléphone au 02 51 74 28 10.

De nouveaux compteurs d'électricité aux Moutiers-en-Retz



Pour répondre au défi de la transition énergétique, notre réseau de distribution d'électricité se modernise. Cette évolution passe notamment par l'installation de nouveaux compteurs d'électricité Linky aux Moutiers-en-Retz. L'opération de remplacement des compteurs actuels, pour laquelle Enedis est missionnée, est prévue à partir de janvier 2020. Elle vous permettra d'accéder à de nouveaux services : des factures établies sur la consommation réelle, une meilleure compréhension de votre consommation d'électricité pour mieux la maîtriser...

Vous recevrez un courrier d'information envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant

l'installation du nouveau compteur. L'entreprise Solutions 30 mandatée par Enedis vous contactera ensuite, au moins 25 jours avant son intervention. Ces entreprises seront facilement identifiables grâce au logo « Partenaire Linky ». Leurs techniciens sont formés et habilités à remplacer les compteurs.

L'installation dure en moyenne 30 minutes et ne nécessite pas de travaux d'aménagement.

L'intervention est gratuite et ne modifie pas votre contrat d'électricité.

Si vous souhaitez refuser une telle installation, vous devez vous adresser par lettre recommandée au propriétaire

gestionnaire des compteurs électriques. Le maire ne peut se prévaloir de son pouvoir de police générale pour refuser l'installation des compteurs. En outre les délibérations et arrêtés pris par les communes ont été invalidés par le Conseil d'État.

En cas de question, vous pouvez contacter le service client d'Enedis du lundi au vendredi de 8h à 17h au **0 800 054 659** (appel et service gratuit depuis un poste fixe) ou vous rendre sur le site www.fournisseur-energie.com.



Salle Jean-Yves JAUNET (Maison des Associations)



L'amélioration de la qualité acoustique de la salle Jean Yves Jaunet a été réalisée par nos services techniques. Nous espérons que les nombreuses associations de la commune trouveront là un espace adapté à leurs activités et réunions.

Merci aux Services Techniques de la commune pour cette réalisation.

Elle est dotée d'une borne wifi en accès libre et un écran LCD viendra compléter son équipement début 2020.

Bon à savoir



Les bornes de recharge destinées aux voitures électriques situées face à la cantine peuvent aussi recharger vos batteries de vélo !

Du nouveau aux Moutiers

Restaurant la P'tite Place



Café du Vignoble



Le fournil de Romain



M TAXIS MORLET

**LES MOUTIERS EN RETZ
PORNIC - LA BERNERIE EN RETZ**

06 78 71 99 61

Prise de rdv de 9h à 18h du lundi au vendredi
Le week-end sur réservation

taxi.morlet@orange.fr

19, rue du Pré Tarin

44760 LA BERNERIE EN RETZ

Conventionné
organisme
d'assurance
maladie

4 taxis

Minibus
7 passagers

Gare et
aéroport

Hopitaux



MARION & MATHIEU
OPTICIENS

www.marionetmathieuoptyciens.fr



1 place de la Gare - 44210 PORNIC - 02 51 18 63 59



Jolly CHARPENTE

TRAVAUX MARITIMES
CHARPENTE
OSSATURE BOIS



Z.A. Les Jaunins - Bourgneuf en Retz - 44580 Villeneuve en Retz

Tél. 02 40 21 42 40 - www.jolly-charpente.com

Domaine du Sillon Côtier



NICOLAS FERRÉ
VIGNERON - RÉCOLTANT

1^{ER} CHEMIN DE TRÉLEBOURG • 44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ

Tél. 02 40 64 77 29 • sillon-cotier@wanadoo.fr

www.domaine-sillon-cotier.com



POMPES FUNÈBRES

Allain

SALONS FUNÉRAIRES

ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSÈQUES

DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE

CONTRATS OBSÈQUES

16, rue de Nantes - 44320 CHAUMES-EN-RETZ

Tél. 02 51 74 57 94

Ag 9844306

35, rue Jean du Plessis - 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ

Tél. 02 40 64 61 07

Ag 200044333

1 rue de la Taillée - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ

Tél. 02 40 21 93 30

Ag 200044328

PATRICE ENTRETIEN & VITRERIE

Bel Essor - Le Clion sur Mer
44210 PORNIC

Tél./Fax 02 40 21 70 73

patricebeillard@aol.com

BREHARD

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Z A le pont neuf 44320 SAINT PERE EN RETZ
Tel : 02.40.21.70.78 - Fax : 02.40.21.86.16

secretariat@brehard-tp.fr



L'AMPRI

Ne pas oublier !!!

Il y a 10 ans, dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia s'abattait sur nos côtes, entraînant l'inondation de plus de 220 maisons sur Les Moutiers.

Conscients que des événements de ce type peuvent se reproduire, les pouvoirs publics, en lien avec les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses actions de prévention :

- protections littorales renforcées : le rehaussement du parapet de front de mer en est un exemple,

- réglementation plus stricte de l'urbanisme avec également l'obligation pour les habitations concernées de mise en place de protections individuelles.

Bien sûr, ceux qui avaient eu les pieds dans l'eau avaient déjà fait des travaux de protection de leur habitat, puis n'avaient pas insisté plus avant, puisqu'il n'y avait pas eu de nouvelle submersion.

Aujourd'hui, l'État par le fonds Barnier apporte son aide aux particuliers à hauteur de 80 % (TVA incluse) pour les travaux imposés

par le PPRL (Plan de Prévention des Risques littoraux) : c'est le moment pour celles et ceux qui le souhaitent, de mettre leur habitation aux normes par rapport aux risques de submersion.

L'AMPRI souhaite que Xynthia ne soit pas oublié et continue d'accompagner les habitants en zone inondable, en expliquant, en aidant dans les démarches (exemple groupement d'achats pour des batardeaux) et en faisant remonter vers nos élus les problèmes. Car la prévention n'est toujours mieux admise que lorsqu'elle est comprise et partagée.

Un club nautique dynamique

La saison 2019 du Club Nautique des Moutiers (C.N.M) arrive à son terme après une année qui s'est déroulée de manière très satisfaisante en ce qui concerne la vie associative et les résultats sportifs de certains licenciés (national vaurien... etc).

Nous poursuivons notre volonté d'ouvrir la voile au maximum de personnes aussi bien lors de nos stages que lors des cours loisir du samedi. Si vous souhaitez faire une activité sportive en milieu naturel qui dispense des sensations la pratique de la voile est particulièrement indiquée. Au sein de notre club vous pourrez apprendre à naviguer et à progresser à votre niveau en toute sécurité au sein d'une ambiance conviviale. Plusieurs supports tel que le catamaran, le dériveur et la planche à voile sont proposés.

La voile n'est bien sûr pas uniquement réservée aux adultes mais également aux enfants. Cette année, nous sommes particulièrement heureux d'avoir accueilli un nombre plus important de jeunes pratiquants en catamaran durant les cours hebdomadaires du samedi. Notre politique est de continuer à rendre la navigation attractive pour ce public afin que les enfants puissent faire un sport qui s'inscrit dans l'identité de la baie de bourgneuf.

EN 2020 la reprise de l'activité loisir aura lieu le 7 Mars. Il est possible de venir s'inscrire dès le 18 janvier à partir de 15h00 lors de la traditionnelle galette des rois organisée par le club. Plusieurs manifestations sont d'ores et déjà au calendrier.

La régates départementale CDV de catamaran **le 21 Mars ou le 4 Avril.**



Le 5 Avril sera organisée la fun cup, régates de windsurf et de kitesurf, visible depuis la plage.

Le 9 mai le club met en place une journée de nettoyage des plages à la suite de laquelle une séance de voile sera offerte aux participants.

Le 11 et 12 juillet se déroulera la régates de vaurien (dériveur) visible depuis la plage.

Le 18 juillet aura lieu le trophée de la NOR (régates) entre la plage et la NOR.

N'hésitez pas à consulter notre compte facebook et notre site internet pour découvrir la vie du club

<https://fr-fr.facebook.com/CNMoutiers/> - <https://club-nautique-des-moutiers.assoconnect.com/>

Club nautique des Moutiers En Retz - Rue du sauvetage - 44760 Les moutiers En Retz - 06 75 32 39 79



Naturo'Nomades

L'association Naturo'nomades regroupe plusieurs naturopathes vitalistes.

La naturopathie vitaliste est une médecine de prévention qui permet de relancer l'énergie vitale de chaque personne via dix techniques naturelles : l'alimentation, la biokinésie (le sport), les bienfaits par l'eau, la psychologie, la phytologie (les plantes), la pneumologie (les différentes respirations), l'actinologie (les bienfaits par les rayons de la lune du soleil, des couleurs et des sons), la chiologie (les massages bien-être), le magnétisme et la réflexologie.

Aux Moutiers en Retz, l'association Naturo'nomades propose un atelier hebdomadaire de "biokinésie" le jeudi de 10h30 à 11h30 et est heureuse de vous annoncer que cet atelier se développe !

Issue de la fusion entre le yoga et la gymnastique, la biokinésie permet de se tonifier, de s'assouplir, de débloquent les boîtes articulaires et d'auto-masser les organes vitaux (poumons, intestins, foie, reins, rate) afin d'améliorer leurs fonctions. Cela se fait à l'aide d'haltères, de bâtons entre autres.

Les adhérentes actuelles, avec leurs problèmes de santé ou non, aiment

se retrouver pour partager un temps de gymnastique douce avec soutien et complicité.

La séance termine par un moment plus calme comme des sons chantés, de la gymnastique oculaire ou une méditation pour le plus grand plaisir de toutes.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre pour voir ou pour vous joindre à nous et pourquoi pas pour vous pré-inscrire pour l'année prochaine !

À bientôt

Pour de plus amples renseignements, contactez Astrid Barthélemy - 06 30 49 20 09

AMC

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS OU MANIFESTATIONS 2019/2020

Comme pour l'an passé, les chasseurs ont reconduit l'opération de destruction des nids de chenilles processionnaires du pin en décembre. Une autre date en janvier pourra être programmée si nécessaire. Aussi, en collaboration avec les services municipaux, les propriétaires intéressés par ce type intervention peuvent s'inscrire à la mairie qui listera les coordonnées des personnes et les points d'intervention avec une estimation des nids à détruire.

Devant la recrudescence du grand gibier, en particulier des sangliers, les chasseurs organisent régulièrement des battues pour limiter les dégâts occasionnés aux cultures et diminuer les risques d'accidents sur le territoire de la commune.

Les chasseurs interviennent aussi pour éliminer les nuisibles notamment les ragondins qui endommagent les berges des étiers du marais et les corvidés qui détruisent les cultures.

Les chasseurs participeront à l'implantation des protections destinées à protéger les plantations d'arbres sur le territoire communal.

- **SAMEDI 7 MARS 2020** : Dîner dansant organisé par l'Amicale des Chasseurs des Moutiers en Retz et animé par Sono Ouest. Réservation au Café du Vignoble ou au restaurant de la Pt'ite Place. Renseignement : 06.70.62.18.00
- **DIMANCHE 19 AVRIL 2020** : Assemblée Générale de l'Amicale des Chasseurs des Moutiers en Retz à la Salle Jean Varnier à 10 heures.

Les Restos du Cœur



Situé derrière l'église, le centre des Restos du Cœur de La Bernerie-en-Retz est ouvert les vendredis de 14h à 17h.

Contact pour tout renseignement sur place ou au 02 40 64 74 01



Association MOUTIERS PILATES

MOUTIERS PILATES est une nouvelle association dans le paysage monastérien, mais pas tout à fait non plus puisque elle prend la suite de l'association Vitagym ; Les cours de Pilates aux Moutiers en Retz ont été impulsés par Vitagym en 2013. Stéphanie, l'animatrice, nous a fait découvrir les bienfaits de ce sport et chaque mois de septembre tout le monde reprenait le chemin de la salle Jean Varnier avec entrain. Mais au printemps dernier, nous avons

appris que Vitagym s'arrêtait et que Stéphanie partait vers d'autres cieux. Nous, les adhérents, avons aussitôt décidé de reprendre le flambeau et, après concertation avec M^{me} le maire, l'association MOUTIERS PILATES est née.

La méthode PILATES, gym douce, vise à retrouver une bonne posture et à renforcer toutes les chaînes musculaires profondes.

Anne, monitrice diplômée, veille sur chaque personne, conseille, corrige

et amène à une progression tout au long de l'année par des exercices appropriés. Certes, cela demande une bonne dose de concentration, mais le plaisir de ressentir moins de tensions dans le dos, davantage de souplesse dans les mouvements et une plus grande réactivité physique, sera la récompense !

Les cours ont lieu le jeudi matin à la salle Jean Varnier : 10h30 - 11h30 et 11h30 - 12h30.

Vous pouvez nous contacter au : 06 83 75 98 36 ou par mail : moutiers.pilates@gmail.com

Sûrya Yoga

L'association **Sûrya yoga** a le plaisir de proposer la pratique du Hatha yoga aux Moutiers en Retz, sous forme de Cinq cours adultes par semaine. Les pratiques ont lieu du lundi au vendredi petite salle de la salle polyvalente Jean Varnier.

Les cours sont dispensés par Laurence Alexandre-Guérinel diplômée de l'École Française Du Yoga de l'Ouest (école rattachée à la F.N.E.Y Fédération Nationale des Enseignants de Yoga).

La pratique basée sur la présence du souffle permet de venir travailler avec douceur, fermeté et attention toutes les parties du corps, de libérer les articulations, de retrouver souplesse et mobilité. Le mental s'apaise au fur et à mesure de la séance, nous laissant ainsi constater un état de calme et d'équilibre.

Dans ces cours multi niveaux, nous vivons tour à tour des phases de relaxation, des postures (les asanas), des propositions respiratoires (les pranayamas), nous amenant vers la méditation. La séance, est une invitation à la détente du corps et de l'esprit. Elle

permet de se relâcher, de s'accorder afin de trouver le calme en soi.

Pour aller plus loin dans notre pratique, nous organisons pour nos adhérents différents stages. Ces stages peuvent aussi être ouverts aux personnes extérieures à l'association.

Trois dates sont à retenir pour le moment, les stages auront lieu salle polyvalente Jean Varnier :

Deux weekend complets en mars avec Shankara (professeur de yoga Français qui depuis 1982, voue sa vie au yoga à l'étude et à l'enseignement. Depuis 2005, il donne entre autre des cours de Yoga à l'Ashram Sivananda de Rishikesh en Inde et dans plusieurs pays).

14 et 15 mars 2019 : Pendant ce stage nous aborderons le sujet de La mort.

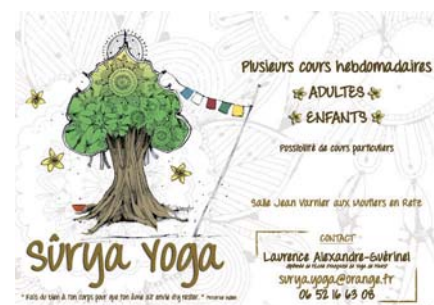
21 et 22 mars 2019 : Pendant ce second stage nous aborderons le sujet de La psychologie des chakras. Puis en avril un **samedi 4 avril pour vivre une pratique avec un couple de professeurs de yoga Indien Krishna**

Sundaran et son épouse Beena, tout droit venus du Kerala (Inde du Sud).

Le samedi 4 avril 2019 : Le sujet reste à la libre appréciation de nos intervenants.

Il est possible de nous rejoindre, à cet effet un cours d'essai gratuit est proposé par l'association afin de pouvoir découvrir l'activité et l'enseignement dispensé.

L'association tient également à votre disposition les horaires des cours et des informations plus précises sur les stages à venir.



N'hésitez pas à nous contacter au 06 52 16 63 08 ou par courriel à l'adresse suivante - surya.yoga@orange.fr



Mercredi de Prigny

www.lesmercredisdeprigny.fr

Le vendredi 21 juin, la Compagnie Laurent Deschamps est venue présenter un nouveau spectacle « L'apprenti Sage » aux enfants de l'école publique Eric Tabarly, à l'occasion de la fête de la musique.

En juillet et août, 1447 personnes sont venues écouter nos 10 concerts.

Un programme très varié comme d'habitude : violon et uilleann pipes, l'ensemble vocal « Gioco Vocale », harpe et guitare, flûte et piano, saxophone et vibraphone, un quatuor, un quartet, un ensemble de musique ancienne « La Violetta », et pour finir l'ensemble Influences.

Les visites libres ou guidées de la chapelle les mercredis après-midi de l'été ont été effectuées par les bénévoles de l'association, qui ont accueilli 787 visiteurs, dont 324 lors des 2 journées du patrimoine en septembre.

L'association très intéressée par la conservation du patrimoine historique, attend avec impatience la rénovation de la chapelle de Prigny.

Mona Voce : une chorale gospel aux Moutiers en Retz !



L'association Choreia recrute des choristes hommes/femmes (ados-adultes) pour sa chorale gospel. Dirigée par Dana Luciano (ex chef de chœur des Chants de Coton et membre des groupes Gospel Rivers, Keep On-

variations gospel et du Dana Luciano Quintet-jazz), la chorale aborde les standards du gospel et du negro-spiritual, ainsi que quelques chants traditionnels du monde.

Le chœur gospel « Mona Voce » s'adresse à tous ceux (débutants acceptés) qui souhaitent vivre l'expérience du chant collectif dans une ambiance conviviale. Les répétitions ont lieu tous les jeudis soirs (hors vacances scolaires) de 19h30 à 21h30 petite salle Jean Varnier aux Moutiers en Retz.

La cotisation annuelle est de 160 € (adhésion 10€ comprise).

Si vous êtes intéressé(e), il suffit de venir participer à la première séance. A l'issue de celle-ci vous déciderez si vous souhaitez continuer l'aventure avec nous.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :
Dana Luciano au 06 34 41 18 94 - assochoreia@caramail.fr

UN FABULEUX CONCERT KEEP ON

proposé par l'association Choreia en partenariat avec Dekalage, a eu lieu aux Moutiers en Retz le Dimanche 22 décembre 2019

1^{ère} partie « Mona Voce », chorale gospel des Moutiers en Retz

Les grands chanteurs de soul, jazz, pop, rock des dernières générations se sont tous emparés du style un jour ou l'autre, faisant évoluer le genre au gré des mouvances musicales... Ainsi Marvin Gaye, Ray Charles, Nina Simone, Bruce Springsteen -entre autres !- se sont plongés avec joie dans les sonorités gospel, comme une parenthèse dans leurs répertoires. Contre l'oubli, et très souvent en hommage à cette puissance musicale qui a bercé leurs jeunes années.

Keep On a voulu mettre en lumière ces chansons intenses et intemporelles. Un répertoire résolument gospel, et profondément ouvert sur d'autres mondes !

Avec Dana Luciano, chant
- Eva Paquereau, chant
- Stéphane Rom, chant
- Freddy Bourgeois, piano-chant.





Club de karaté

Le karaté peut se pratiquer de 4 à 90 ans.

Il permet de maintenir condition physique et capacités cognitives, de réguler le stress tout en développant la vie psychosociale.

Les cours ont lieu Salle Jean Varnier le lundi :

- de 17h30 à 18h30 pour les plus jeunes
- de 18h30 à 19h30 pour les adolescents
- de 19h30 à 21h pour les adultes.

Les inscriptions sont possibles toute l'année les lundis de 17h30 à 21h et les vendredis de 18h à 21h.

Miguel ARCHAMBAUD

Renseignements 06 52 29 25 21



Eveil Tango

Association de tango argentin à l'attention des séniors et des jeunes retraités.

Vous pouvez nous rejoindre le mardi à la Salle Jean Varnier (extension, petite salle à droite), à 10h, pour un atelier Sport Santé de tango argentin, « spécial débutants et techniques de base ».

Il reste encore quelques places ! Tarif 50 € par trimestre + adhésion à l'association.

Vous pouvez venir seul(e). Travail postural en individuel et connexion à deux.

Les animateurs Karen et Tchikala, affiliés à la Fédération Française de Danse, vous permettront d'améliorer votre posture, renforcer votre équilibre et renforcer vos muscles tout en douceur, sur les 3 rythmes du tango argentin, valse argentine et milonga.

Vous pouvez également bénéficier d'un 2^{ème} atelier gratuit chaque semaine le mercredi à la Bernerie-en-Retz.

Renseignements au 06 20 88 50 59

Le Sourire Monastérien



Le Forum de septembre a été très prometteur pour Le Sourire Monastérien. L'Association a, en effet préinscrit une dizaine d'adhérents.

Le marché de

Noël a accueilli le 15 décembre dernier de nombreux visiteurs, dégustation de vin chaud, gâteaux et crêpes préparés par l'association ont été appréciés de tous.

Exposition de nombreux stands et photo avec le Père Noël pour les petits et les grands avec la collaboration de D'clic en Retz.

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 10 janvier 2020.

Club de tennis

Le club a organisé à nouveau en juillet et en août 2019 deux journées de défi autour de jeux d'adresse ouverts gratuitement à tous petits et grands. Une nouvelle fois la participation est en croissance et la bonne humeur était au rendez-vous et nous encourage à renouveler le Grand Défi l'an prochain. Le club remercie tous les bénévoles qui ont participé sans lesquels ces manifestations n'auraient pu avoir lieu.

A l'issue de ces 2 journées nous avons récompensé, grâce à la générosité de nos partenaires et annonceurs, les meilleurs de chaque catégorie.

La période estivale est terminée, toutefois à l'occasion d'une belle journée, une envie de jouer au tennis ? Pas de problème, vous pouvez réserver votre cours au : 06 52 31 07 58

Réservation Gratuite aux **membres du club** jusqu'au 30/01/2020. Pensez à adhérer ou renouveler votre adhésion pour 2020.

Avantage d'adhérer : accès gratuit et réservation facile via internet en dehors de la période estivale (Juillet et Août).

J.C BORDIER - 1 Rue Félix Guillaou 44760 Les Moutiers en Retz
Tel : 02 40 82 73 02 - 06 14 35 45 59
<http://tennismoutiers44.simplesite.com>

La plus belle façon de vivre vos vacances !!!

Les Brillas
camping

Location et Vente
de Mobil-Homes

Le Bois des Tréans • 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 82 79 78 • info@campinglesbrillas.com • www.campinglesbrillas.com



Maître Thierry ROBVEILLE
Notaire

LES MOUTIERS EN RETZ

Maison avec terrain de 760m² comprenant un séjour, une cuisine, 2 chambres, salle d'eau, wc et garage.

Prix - 155 872 euros (Frais de négociation inclus)

LES MOUTIERS EN RETZ

Maison avec jardin de 500m² comprenant un séjour ouvert sur cuisine aménagée, une salle de bains, 2 chambres, wc, garage, débarras, petite pièce au dessus.

Prix - 171 320 euros (Frais de négociation inclus)

Chemin de la Culée - Zone Commerciale des Salines - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
TÉL. 02 40 21 40 02 - Fax 02 40 21 46 17

sarl

CROSNIER
Johann
Artisan Maçon

Maçonnerie Générale et Rénovation,
Étanchéité, Couverture, Traitement de toiture,
Peinture et Ravalement,
Enduit traditionnel et décoratif

14 route du Bois des Tréans
44760 Les Moutiers en Retz
06 51 52 22 45 • crosnier.johann@yahoo.fr

Sarl Daïan

Plomberie - chauffage

Installation sanitaire et thermique
Rénovation de salle de bain
Dépannages et petits travaux
Ramonage de cheminée

44760 Les Moutiers en Retz **06 59 11 22 50**
eurl-daian@outlook.fr

LES MOUTIERS EN RETZ

Investissez dans un patrimoine d'exception



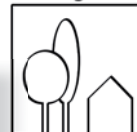
TERRAINS À BATIR

COMMERCIALISATION

07 66 05 33 98 - 06 84 65 58 17

www.besnier-amenagement.com

BESNIER
aménagement



RENDEZ-VOUS AGENDA du 1^{er} semestre 2020

JANVIER

Samedi 18

Bibliothèque Nuit de la lecture : repas partagé suivi d'un atelier d'écriture

Vendredi 31

18h00 Un périple en famille à travers l'Europe contée par la famille JOUIN.

MARS

Samedi 7

Dîner dansant organisé par l'Amicale des Chasseurs des Moutiers en Retz et animé par Sono Ouest. Réservation au Café du Vignoble ou au restaurant de la Petite Place Renseignement : 06.70.62.18.00

Samedi 28

Carnaval Amicale laïque : départ 15h Place de l'Eglise.

AVRIL

Dimanche 5

Club nautique FUN CUP, régates de windsurf et de kitesurf, visible depuis la plage.

Dimanche 19

Assemblée Générale de l'Amicale des Chasseurs des Moutiers en Retz à la Salle Jean Varnier à 10 heures.

Mercredi 22

14h : L'Elan Monastérien : Championnat départemental Triplettes Veterans au terrain de pétanque de la salle Jean Varnier.

Jeudi 23

8h30 : Challenge JC COESLIER
Pour les 55 ans et plus, concours en 5 parties (Jet du but à 9h30).

MAI

Samedi 3

Vide grenier Amicale laïque, Place de l'Eglise Madame.

Samedi 9

Club nautique : journée de nettoyage des plages suivi d'une séance de voile offerte aux participants.

Samedi 23

Promenade Historique des moines et du sel (distance environ 3 km/temps 2h30) JP RIVRON.
3 euros/adulte - gratuit moins 16 ans.
Rendez-vous devant la mairie des Moutiers - 10h.
Contact : 06 77 64 51 40

Dimanche 24

Promenade Historique du Collet (distance 500 m/durée 1h30) JP RIVRON.
3 euros/adulte - gratuit - 16 ans.
Rendez-vous passerelle du Collet - 14h30.
Contact : 06 77 64 51 40

Dimanche 31

A 15 heures, salle Jean Varnier.
Spectacle des Troubadours de la Joie
« Le Message de Lourdes »

JUIN

Samedi 6

Fête de l'école Amicale laïque Salle Jean Varnier.

Samedi 13

Promenade Historique des moines et du sel (distance environ 3 km/temps 2h30) JP RIVRON
3 euros/adulte - gratuit - 16 ans
Rendez-vous devant la mairie des Moutiers - 10h
Contact : 06 77 64 51 40

Dimanche 14

Promenade Historique du Collet (distance 500 m/durée 1h30) JP RIVRON
3 euros/adulte - gratuit - 16 ans
Rendez-vous passerelle du Collet - 14h30
Contact : 06 77 64 51 40

JUILLET

Samedi 5

Vide grenier Amicale laïque, Place de l'Eglise Madame.

Samedi 11 et Dimanche 12

Club nautique : régates de vaurien visible depuis la plage.

Lundi 13

Fanfare et promenade aux lampions à partir de la Place de l'Eglise à la tombée de la nuit vers le Feu d'artifice.



Consulter l'agenda des actualités et animations sur le site internet de la commune
www.mairie-lesmoutiersenretz.fr et via l'application gratuite Imagina.